



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Direction
des programmes**

**Rapport
pour spécialistes**

**LA PRÉVENTION DU CRIME EN
MILIEU RURAL AU CANADA:**

MANUEL DE L'USAGER

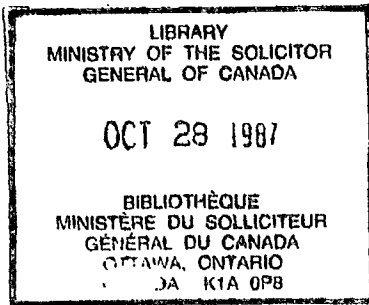
NO. 1985-54

HV
6807
L5
1985
F
c.2

HV
6807
L5
1985
F
C.2

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Rick Linden
et
Candice Minch
Département de sociologie
Université du Manitoba



LA PRÉVENTION DU CRIME EN
MILIEU RURAL AU CANADA :

MANUEL DE L'USAGER

NO. 1985-54

Ce document de travail a été préparé en vertu d'un contrat de la Division de la recherche en 1985. Il est publié tel que soumis au ministère. Les opinions qu'il contient sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Solliciteur général du Canada.

Ce document de travail est disponible en anglais. This working paper is available in English.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU RURAL :	
Les méthodes efficaces	2
PORTAGE LA PRAIRIE - CE QU'UNE COLLECTIVITÉ RURALE	
PEUT FAIRE	2
Vols de produits chimiques	2
Effractions dans les établissements commerciaux	
et les résidences	4
PRÉVENTION DES VOLS D'ARBRES DE NOEL	7
SURVEILLANCE RURALE	8
1. Patrouilles en campagne/Patrouilles avec poste CB	9
2. Sécurité des fermes et des dépendances	11
3. Programmes d'identification des biens	12
4. Formation des policiers et éducation du public	12
CHAPITRE 2	
CADRE DE PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION DU CRIME	16
CHAPITRE 3	
DÉFINITION DU PROBLÈME	19
Fréquence et coût des actes criminels en milieu rural	19
Nature de la criminalité rurale	22
Besoins des collectivités rurales	24
1. Distances géographiques	25
2. Ressources limitées et étendue des territoires	
relevant des détachements	25
3. Meilleur accès aux régions rurales	26
4. Sentiment d'insécurité moins prononcé	27
5. Mesures de sécurité moins importante	27
6. Délits non déclarés	28
7. Victimisation hors de la zone de résidence	28
8. Surveillance des biens insuffisante	28
Choix des priorités	29
Analyse de l'acte criminel	30
CHAPITRE 4	
PLANIFICATION ET ÉLABORATION DU PROGRAMME	33
Stratégies générales	36
Programmes pour prévenir les vols de bétail	36
Protection du matériel et des produits agricoles	38
Protection des aires récréatives	38
Suivi du programme	40

CHAPITRE 5	
MISE EN OEUVRE	42
CHAPITRE 6	
ÉVALUATION	43
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXE	

RÉSUMÉ

Le présent manuel décrit les programmes visant à prévenir le crime en milieu rural et à réduire la peur de la criminalité dans les collectivités canadiennes. Il a été préparé sous la direction de la Division de la recherche, ministère du Solliciteur général du Canada, par Rick Linden et Candice Minch, de l'Université du Manitoba.

La prévention du crime dans les régions rurales présente des problèmes très particuliers en raison des distances géographiques, de l'étendue des régions relevant des détachements policiers, et de l'insuffisance numérique des forces de l'ordre. Les habitants des zones rurales, qui craignent moins la criminalité que les citadins, ne sont pas aussi soucieux de protéger leurs biens. Les campagnes et les régions isolées sont devenues aujourd'hui beaucoup plus accessibles, ce qui exige des méthodes inédites de prévention du crime. Les problèmes spécifiques de la criminalité en milieu rural ont entraîné la création de programmes police/communauté innovateurs. Le présent rapport passe en revue des facteurs qui sont autant de défis au maintien de l'ordre et à la prévention du crime dans les zones rurales. Il examine les programmes déjà implantés et présente les différentes étapes, de la définition du problème à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation. Il met en outre l'accent sur la nécessité de poursuivre les programmes. Enfin, les auteurs examinent certains mythes sur le "calme" des campagnes et livrent quelques données surprenantes sur la fréquence et la nature du crime en milieu rural.

INTRODUCTION

La prévention du crime est, selon une définition courante, "le fait de prévoir, de reconnaître et d'évaluer les risques d'acte criminel, et de prendre des mesures pour réduire ces risques" (National Crime Prevention Institute, 1978:p. 1-2). L'évolution de la justice pénale est surtout marquée depuis une dizaine d'années par le succès des programmes de prévention du crime. La plupart sont destinés aux villes. Mais la criminalité augmente aussi en milieu rural, alors que les budgets de la police stagnent ou diminuent. Avec des ressources limitées et des problèmes de criminalité parfois très particuliers, que peuvent faire les membres des collectivités rurales pour réduire le nombre de délits?

Ce manuel montre comment la collaboration de la police et des citoyens a réussi à faire reculer le crime dans les régions rurales. Les zones rurales ont des problèmes bien particuliers, mais les exemples que nous donnons prouvent que la mise en oeuvre de programmes n'y est pas impossible. Le terme "rural" est difficile à définir avec précision. Nous l'utiliserons donc au sens large et traiterons de programmes intéressant les régions agricoles, les bourgades, et les localités plus importantes qui les servent.

CHAPITRE 1

LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU RURAL : LES MÉTHODES EFFICACES

Trois études de cas permettront de présenter la prévention du crime en milieu rural. Ces exemples illustrent les résultats positifs d'une planification adéquate et de la participation des habitants à la mise en oeuvre des programmes de prévention. On constate que dans chaque cas le crime visé a été soigneusement analysé, et que la population a collaboré avec la police. La première initiative a été prise par des détachements de la G.R.C. couvrant une petite localité et la campagne avoisinante; la seconde fut lancée pour combattre un crime très particulier : les vols de sapins de Noël dans plusieurs provinces des Maritimes. Le troisième est un programme plus général placé sous les auspices de la G.R.C. des quatre provinces de l'Ouest.

Portage-la-Prairie : Ce qu'une collectivité rurale peut faire

Pour être efficace, la prévention du crime exige des programmes soigneusement conçus en fonction de problèmes spécifiques. L'utilité d'une analyse détaillée des problèmes est démontrée par le travail des détachements municipaux et ruraux de la G.R.C. de Portage-la-Prairie, au Manitoba. Face à deux types de crimes différentes, les détachements ont lancé avec succès deux programmes d'identification dans les collectivités.

Vols de produits chimiques

En 1978, le détachement rural de Portage-la-Prairie enregistra plusieurs plaintes relatives à des vols de produits chimiques liquides

dans les élévateurs à grains. Ce produit valait jusqu'à 200 \$ le bidon de cinq gallons, et pouvait facilement être revendu aux fermiers de la région. Les vols étaient d'autant plus faciles que beaucoup d'élévateurs étaient en pleine nature. Il y avait eu, en quinze jours, neuf vols avec effraction représentant une perte totale de 22 500 \$ de produits chimiques. Les méthodes policières traditionnelles étaient impuissantes, car comment surveiller tous les élévateurs de la région protégée par le détachement? Des vols similaires avaient été commis dans d'autres régions de la province et les voleurs et leur butin s'étaient volatilisés.

Avant la saison des semences de 1979, plusieurs policiers des détachements ruraux et municipaux décidèrent d'élaborer ensemble un programme pour éviter la répétition du scénario de l'année précédente. Après analyse du problème, ils conclurent que la meilleure façon de rendre la revente des produits chimiques plus difficile était de les marquer d'une façon ou d'une autre. Un programme de marquage fut mis sur pied après consultation des marchands de produits chimiques agricoles locaux. On attribua donc à chaque élévateur une marque distinctive simple qui pouvait être appliquée sur chaque bidon de produit chimique. Un marchand de peinture de l'endroit fut chargé de trouver un agent marqueur adéquat - un mélange spécial qui trancherait sur les différentes couleurs utilisées sur les bidons. Le marchand prépara donc une peinture au latex orange vif facilement applicable au pinceau d'un pouce. Les marques, très visibles, permettaient de reconnaître immédiatement les bidons. Chaque magasin de produits chimiques reçut de la peinture, un pinceau, et une grande pancarte signalant que les bidons étaient marqués. Une campagne à la radio et dans la presse locale sensibilisa les fermiers, comme d'ailleurs les voleurs éventuels, à ce programme. On avisa également les détachements de police des localités voisines. La G.R.C. vérifia sur place la sécurité des entrepôts de produits chimiques et contrôla l'application du programme.

Les résultats furent tout à fait remarquables. En 1979, on n'enregistra que deux vols, l'un chez un commerçant qui n'avait pas été inscrit au programme parce que la G.R.C. ne savait pas qu'il vendait des produits chimiques, l'autre dans une ferme. Dans le premier cas, les bidons volés furent récupérés lorsque les malfaiteurs essayèrent de les vendre à des fermiers qui savaient qu'ils auraient dû être marqués. Dans le second cas, les douze bidons étaient clairement marqués, et ils furent retrouvés en Saskatchewan, avec d'autres objets volés. Le programme se poursuivit et il n'y eut aucun vol en 1980. En 1981, il y en eut un seul dans un camion contenant des bidons non marqués qui n'avaient pas été achetés dans la région.

Dans son évaluation du programme, Cline (1982) énumère les trois facteurs clés du succès de l'opération :

- Le programme était simple.
- Tous les intéressés avaient été consultés avant sa mise en oeuvre et des visites de suivi avaient encouragé une participation continue.
- La collaboration des médias avait sensibilisé le public au programme.

D'autres détachements du Manitoba ont pris des initiatives semblables depuis lors. En 1981, on enregistrait 36 vols de produits chimiques représentant une perte totale de 256 000 \$. Dans les quatre années qui suivirent, le nombre de vols diminua de plus de 75 pour cent et les pertes subies n'atteignirent en moyenne qu'un tiers de leur niveau antérieur. Depuis la mise en oeuvre du programme de marquage, la police a recouvré près de la moitié des bidons volés. Des résultats comparables ont été obtenus dans d'autres provinces.

Vols par effraction dans les établissements commerciaux et les résidences

Une autre programme lancé par le détachement municipal de la G.R.C. de Portage-la-Prairie en 1979 visait les vols par effraction dans les résidences et les établissements commerciaux. sur les 492 magasins que compte la région, 170 avaient été cambriolés en 1978. Cette même année, on enregistra 111 vols par effraction domiciliaires (sur 3 544 unités unifamiliales et 975 appartements). Comme ces chiffres étaient un peu plus élevés que ceux de 1977, on décida de lancer l'Opération Identification et l'Opération Provident. Pour les mener à bien, on engagea des étudiants de l'endroit grâce aux fonds obtenus dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes. L'initiative fut reprise en 1980 et 1981.

La première tâche des étudiants était de dépouiller tous les dossiers d'introduction par effraction depuis 1976 afin de connaître la nature exacte des délits, d'identifier les zones les plus atteintes et de fournir une base statistique permettant de mesurer la réussite des programmes. Le premier été, le programme fut appliqué seulement aux zones les plus touchées, le quartier commerçant par exemple. D'autres quartiers furent ajoutés l'été suivant, de sorte que l'ensemble de la localité était couvert à la fin de l'année 1981.

Une évaluation des programmes a donné les résultats suivants:

- Au bout d'un an, les introductions par effraction dans les établissements commerciaux avaient diminué de 70 pour cent, les cambriolages domiciliaires de près de 50 pour cent.

- Le nombre d'introductions par effraction dans les établissements commerciaux a continué à diminuer légèrement en 1980 et 1981.

- Les cambriolages domiciliaires ont augmenté en 1980 et 1981 tout en restant au-dessous du niveau enregistré en 1978.
- Le programme a été rentable. Il a découragé environ 450 crimes et la prévention a coûté 126 \$ par délit (Linden et al., 1984).

De plus, un examen détaillé des rapports d'incidents de septembre 1980 à août 1981 indiqua que 81 pour cent des cambriolages domiciliaires et 78 pour cent des cambriolages commerciaux avaient eu lieu dans des locaux ne participant pas au programme.

Dans son évaluation, Jones (1982) souligne que le marquage des biens n'explique pas à lui seul la diminution sensible des vols avec effraction à Portage-la-Prairie. Les programmes avaient été lancés par un détachement de la G.R.C. bien décidé à prévenir la criminalité, et qui avait préparé le terrain de plusieurs façons:

1. Présence policière accrue, avec multiplication des patrouilles à pied ou en voiture dans les zones visées, et ceci avant le lancement du projet;
2. Traitement prioritaire des enquêtes sur les vols avec effraction.
3. Sensibilisation du public à l'existence du problème et aux méthodes utilisées par la police pour y remédier.

Ces initiatives améliorèrent les relations de la police avec la population et assurèrent la popularité du programme.

Analyse détaillée des crimes, élaboration et mise en oeuvre de programmes visant des problèmes spécifiques, collaboration de médias, évaluation rigoureuse des résultats, campagne de sensibilisation avant la mise en oeuvre: tels sont, en résumé, les facteurs qui ont assuré la réussite des programmes de prévention de Portage-la-Prairie.

Prévention des vols d'arbres de Noël

L'arboriculture de sapins de Noël est un secteur économique important des Maritimes (plusieurs millions de dollars de chiffre d'affaires). Certains malfaiteurs entreprenants n'hésitent pas à aller en camion voler des arbres dans les plantations. Les pertes se chiffrent en milliers de dollars. Les méthodes policières conventionnelles sont d'autant moins applicables que les plantations sont dispersées et isolées et que rien ne ressemble plus à un arbre qu'un autre arbre.

La police et les arboriculteurs savaient que le problème pouvait être en partie résolu si les arbres étaient marqués d'une façon ou d'une autre. Les techniques d'identification existantes ne convenaient pas à des arbres en pleine croissance ou étaient trop coûteuses. Après avoir consulté le Nova Scotia Christmas Tree Council, les spécialistes de la prévention de la G.R.C. conclurent que l'on pouvait marquer les arbres en plaçant autour du tronc des anneaux en métal semblables aux marques pour cerfs ou aux plombs pour wagons de chemins de fer (Wagg et Lester, 1982). Des rubans métalliques verts portant le numéro de l'arboriculteur participant à l'Opération Provident furent donc attachés autour des troncs d'arbres a grandi). Comme ces anneaux étaient relativement coûteux (environ 50 ¢ pièce) on conseilla aux participants de marquer seulement 10 pour cent environ de leurs arbres, et de préférence ceux qui se trouvaient dans les endroits les plus exposés. De grandes pancartes d'avertissement furent placées autour des endroits protégés et le programme bénéficia d'une importante publicité. D'après l'un des détachements d'Antigonish, alors qu'il y avait de 10 à 15 vols d'arbres chaque année avant la mise en oeuvre du programme, ce nombre est tombé à un par an en moyenne depuis 1982. Le nombre de vols diminua de 60 pour cent dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et on enregistra deux con-

damnations pour vol d'arbres marqués. La collaboration de la police et des arboriculteurs entraîna donc une nette diminution de ce type de délit très coûteux.

Surveillance Rurale

Surveillance rurale regroupe les différents programmes mis en oeuvre dans les régions rurales du Canada. Elle a plusieurs objectifs, y compris:

- i) Lutter contre la chasse aux phares¹ et les vols de bétail grâce à la surveillance et aux patrouilles.
- ii) Réduire le nombre d'atteintes à la propriété (cambriolages, vols, dommage délibéré).
- iii) Associer plus étroitement la population à la détection et à la prévention du crime.
- iv) Améliorer les relations police-population en encourageant le dialogue entre les participants au programme et les agents de la G.R.C.

Les programmes peuvent présenter certaines variantes d'une région à l'autre, mais leurs grandes lignes restent les mêmes.

¹ La chasse aux phares est la chasse nocturne illégale au gros gibier à l'aide de projecteurs ou de phares de voitures.

Patrouilles en campagne/Patrouilles avec poste CB
Patrouilles mixtes policiers-résidents

SÉCURITÉ DE LA FERME

SÉCURITÉ DES DÉPENDANCES

IDENTIFICATION DES BIENS

- Marquage au fer
- Tatouage
- Marquage d'oreilles
- Gravure
- Estampage
- Marquage invisible
- Survei-Grain/Grainfetti

FORMATION DES POLICIERS

ÉDUCATION DU PUBLIC

1. Patrouilles en campagne/Patrouilles avec poste CB

Surveillance Rurale repose en grande partie sur les résidents eux-mêmes, qui patrouillent méthodiquement leur voisinage. Les fermiers et éleveurs participant au programme exercent leur surveillance pendant le travail, la promenade ou lors de rondes spéciales. Ils utilisent leur propre véhicule et n'ont pas le droit de se comporter en policiers : on leur demande simplement de rester vigilants et de prendre note de toute activité suspecte. Les fermiers et les éleveurs sont souvent plus au courant que les policiers des allées et venues du voisinage. Ils sont donc particulièrement efficaces dans les tâches de surveillance. Les participants doivent consigner sur les cartes spéciales qui leur ont été remises la description des véhicules suspects, puis glisser les fiches sous les essuie-glace pour aviser les conducteurs que les mouvements du véhicule ont été suivis. Les renseignements fournis par des membres de patrouilles ont permis de procéder à certaines inculpations.

Dans beaucoup de régions, les patrouilles sont reliées par des radios CB qui leur permettent de communiquer entre elles et de rester en contact avec le détachement local. Notons également une variante intéressante : certains fermiers et éleveurs possédant des avions survolent les pâturages difficilement visibles de la route et signalent toute activité suspecte.

Tous les membres de patrouille doivent être agréés par le coordinateur de zone local (un bénévole) et par le détachement de la G.R.C. La police organise des séances d'information à l'intention des nouveaux venus, qui sont invités à coordonner leurs heures de ronde avec

celles de leurs voisins. Une réunion mensuelle police/résidents est consacrée à la discussion des problèmes et des incidents et à l'organisation des activités à venir.

Une version modifiée de ce programme peut être mise en oeuvre dans les milieux ruraux non agricoles. C'est ainsi par exemple que certains détachements de la Colombie-Britannique ont créé des patrouilles forestières : les bûcherons font des rondes régulières dans les zones d'abattage le samedi et le dimanche pour décourager les vols et le vandalisme. De plus, la G.R.C. a récemment lancé en Alberta un programme du même genre, Rural Service Crime Watch. Y participe le personnel de livraison et d'entretien des grandes entreprises appelé à se rendre dans des endroits isolés. Des émetteurs-récepteurs ont été installés dans tous les camions et on demande aux chauffeurs de signaler toute activité suspecte au détachement local. Alberta Government Telephones, Alberta Milk Haulers Association, Alberta Power, Postes Canada, et la plupart des grandes sociétés pétrolières participent au programme.

2. Sécurité des fermes et des dépendances

Le second volet de Surveillance Rurale concerne la sécurité des fermes et de leurs dépendances. Les habitants des milieux ruraux se font traditionnellement confiance entre voisins, si bien que les bâtiments, machines, réservoirs à carburant et silos sont rarement verrouillés. Dans le cadre du programme de sécurité, les policiers font le tour des bâtiments avec les fermiers et leur signalent les endroits vulnérables. Ils leur conseillent les serrures, minuteriers et systèmes d'alarme

appropriés et les incitent à rentrer leurs machines dans la cour de la ferme au lieu de les laisser dans les champs. Les policiers vérifient également que les grilles et les portails ferment bien. Si nécessaire, ils conseillent un meilleur éclairage des lieux et un emplacement plus sûr pour les réservoirs à essence et les silos.

3. Programmes d'identification des biens

On marquait déjà le bétail au fer rouge il y a bien longtemps. C'est dire que les programmes d'identification des biens ne sont pas chose inédite en milieu rural. Les exemples des produits chimiques et des arbres de Noël démontrent que, avec un peu d'ingéniosité, on peut marquer à peu près n'importe quoi. Le bétail se prête au tatouage, au marquage d'oreille et au marquage au fer; les machines agricoles peuvent être gravées ou estampées. On peut même marquer les céréales grâce à Survei-Grain ou Grainfetti (des petits morceaux de papier numérotés sont mélangés aux grains, ce qui permet, le cas échéant, de les reconnaître sans hésitation). Cinq livres de papier suffisent à marquer 30 000 boisseaux de céréales : la méthode est donc très peu coûteuse. Comme dans les zones urbaines, les objets personnels peuvent être inscrits au programme Opération Identification. Les programmes de marquage de l'outillage agricole sont particulièrement utiles. Contrairement aux automobiles, les machines agricoles n'ont pas de numéros de série, si bien qu'elles sont difficilement retrouvables en cas de vol. Les meilleurs emplacements de marquage des outils agricoles sont indiqués en annexe A.

Bien que ces différentes initiatives permettent effectivement de repérer et de récupérer les objets volés, elles ont surtout un effet

dissuasif puisqu'elles permettent de retrouver plus facilement les malfaiteurs (d'où l'importance des pancartes indiquant que les objets sont marqués). La réussite des programmes dont nous avons parlé plus haut montre qu'une opération de marquage bien conduite peut faire régresser sensiblement la criminalité.

4. Formation des policiers et éducation du public

Le quatrième objectif de Surveillance Rurale est de familiariser les représentants des forces de l'ordre avec la philosophie et les techniques de la prévention et d'informer les résidents des zones rurales de leurs droits et devoirs légaux et du rôle des citoyens dans la prévention du crime. Pour ce faire, la police a créé des cours de formation interne et affecté certains agents exclusivement aux tâches de prévention. Les forces de l'ordre et autres groupes intéressés comme la Western Stock Growers Association participent à des programmes d'information publique qui montrent aux habitants des zones rurales comment ils peuvent réduire le crime dans leur communauté. Dans de nombreux détachements ruraux, les résidents accompagnent les policiers en patrouille pour mieux comprendre leurs activités. Ce genre d'initiative vise à accroître la collaboration police-citoyens.

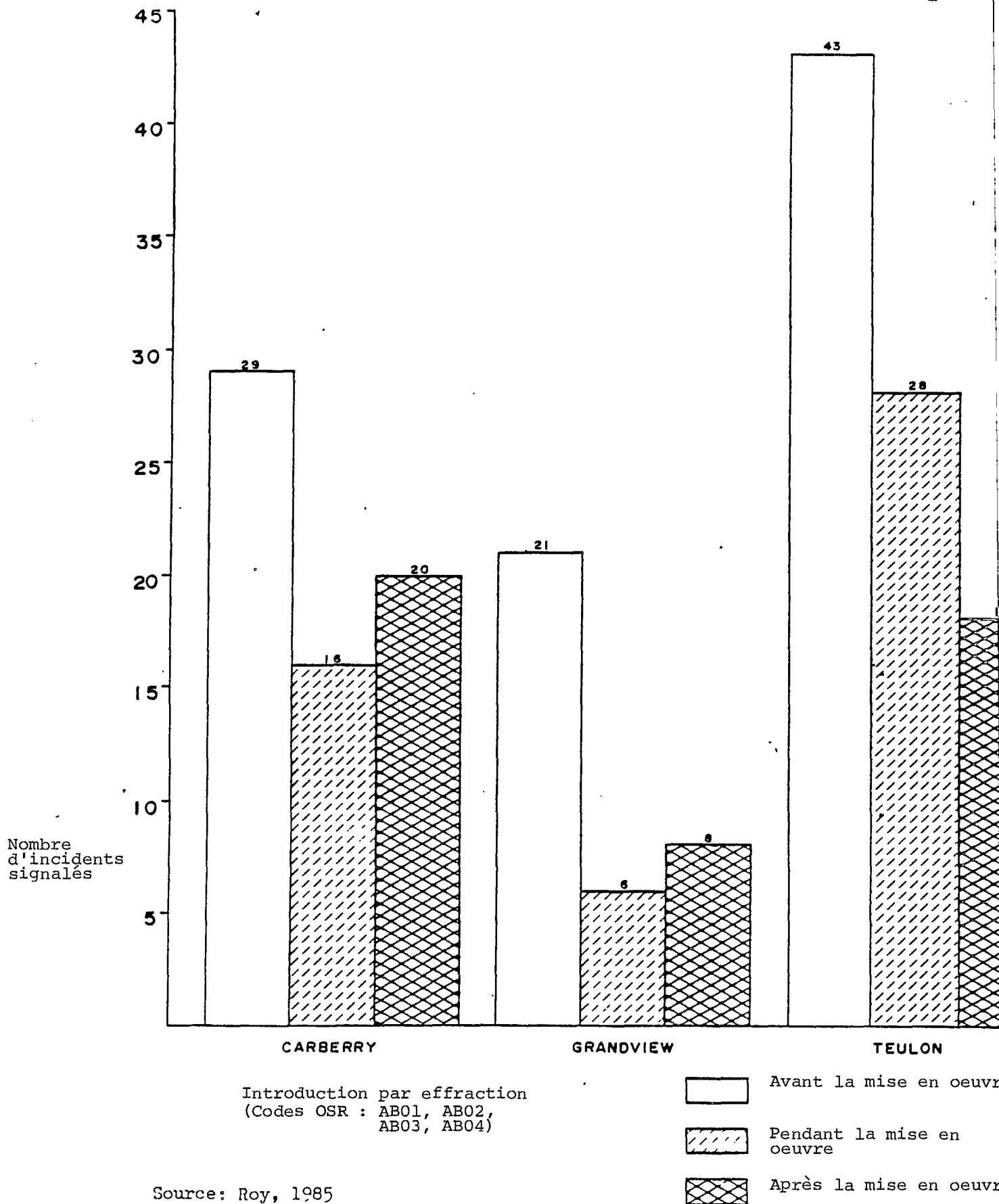
Le bilan de Surveillance Rurale est très positif. Quatre-vingt-deux détachements de la Saskatchewan et plus de 10 000 fermiers et éleveurs y participaient en 1985. L'Alberta, de son côté, totalise 18 000 fermiers et éleveurs participants; le programme de patrouilles agricoles de la Colombie-Britannique compte plus de 12 000 participants. Au Manitoba, 2 500 familles environ se sont organisées en 175 patrouilles.

L'évaluation de Surveillance Rurale récemment effectuée au Manitoba indique que le programme a fait reculer le crime (Roy, 1985). L'étude a relevé les statistiques sur les vols avant, pendant et après la mise en oeuvre du programme dans trois détachements de la G.R.C. On constate un déclin très sensible des atteintes à la propriété après le démarrage du programme. Comme l'indique la figure 1, le nombre d'introductions par effraction déclarées a diminué de 31 pour cent dans le détachement de Carberry, de 62 pour cent dans le détachement de Grandview, et de 58 pour cent dans celui de Teulon. Des résultats similaires ont été obtenus pour les vols de moins de 200 \$, les vols dépassant 200 \$ et les dommages délibérés. Les rapports de présences suspectes et les demandes de surveillance de propriété ont nettement augmenté, ce qui indique que le programme a bien atteint le public. Il est intéressant de noter que le crime a surtout reculé pendant la mise en oeuvre et qu'il a à nouveau progressé une fois le programme bien établi. Nous suggérons plus loin des initiatives qui peuvent freiner cette remontée.

Selon l'agent de la G.R.C. chargé de la coordination du bétail au Manitoba, la police a enregistré 1 002 plaintes pour vol de bétail en 1974 et 354 seulement en 1983. Dans la région manitobaine de Russell-Roblin, le crime rural a chuté d'environ 90 pour cent depuis le lancement du programme. Dans un autre endroit, la G.R.C. estime que le braconnage a diminué de 80 à 90 pour cent grâce aux patrouilles rurales. Un détachement de la Saskatchewan a réussi à récupérer 200 000 \$ de biens volés grâce à l'aide des membres de Surveillance Rurale.

FIGURE 1

ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ: INTRODUCTION PAR EFFRACTION



CHAPITRE 2

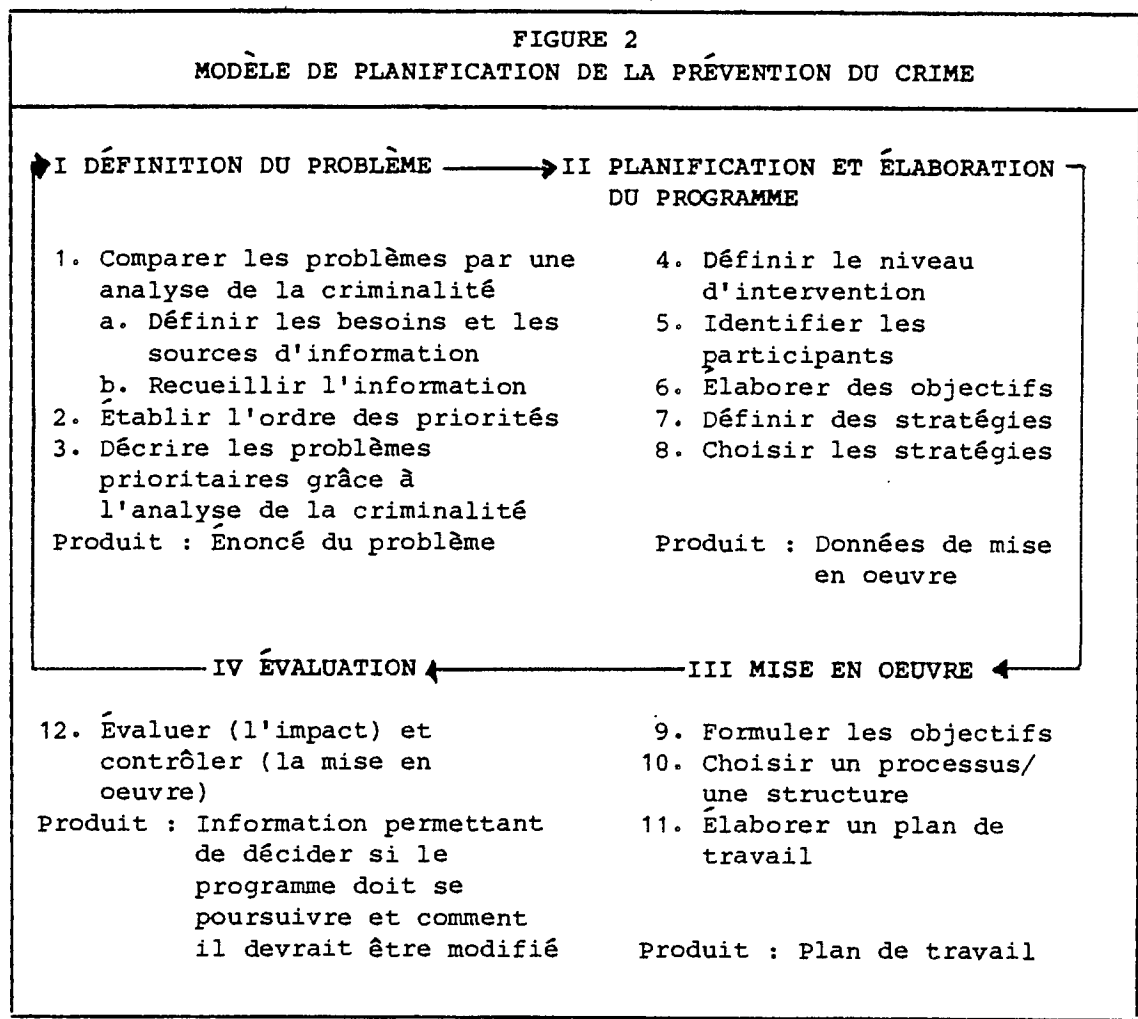
CADRE DE PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION DU CRIME EN MILIEU RURAL

La réussite des programmes de prévention dont nous venons de parler n'est pas le fruit du hasard: elle a été soigneusement planifiée. Prévenir est, selon la définition courante, 'prévoir, identifier et évaluer les risques d'acte criminel et prendre des mesures pour réduire ces risques.' C'est à l'étape de la planification qu'il faut justement prévoir, identifier et évaluer les risques de crime et choisir les programmes qui permettront de les réduire.

Le modèle de planification de la prévention de la figure 2 vous aidera à créer de nouveaux programmes. Il a été conçu par le Service central de la prévention du crime de la G.R.C. et le Minnesota Crime Prevention Centre, il est enseigné au Collège canadien de la police. Il tient compte de la nature cyclique d'un programme de prévention bien compris - l'évaluation entraîne une redéfinition et une réorientation dans des voies plus efficaces. Le modèle divise le cycle en quatre éléments principaux:

I **DÉFINITION DU PROBLÈME.** C'est l'étape de la recherche. Les statistiques de criminalité et la consultation des intéressés permettent de situer les problèmes dans leur contexte local, d'établir l'ordre des priorités, et de décrire les aspects essentiels de ces priorités par une analyse détaillée du crime. Ces démarches devraient aboutir à un énoncé précis du ou des problèmes retenus.

FIGURE 2
MODÈLE DE PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION DU CRIME



- II PLANIFICATION ET ÉLABORATION DU PROGRAMME.** C'est l'étape stratégique de la planification. Avec l'aide encore une fois de la population, le praticien définit les approches les mieux adaptées à la résolution des problèmes cernés, puis sélectionne les participants, établit les objectifs et les indices de réussite et choisit entre les différentes solutions possibles. Cette étape doit déboucher sur une stratégie globale.
- III MISE EN OEUVRE.** C'est la phase d'action : définition précise des objectifs, répartition des tâches, campagne de soutien auprès de la collectivité, élaboration d'un plan de travail. Le programme est alors prêt à être lancé.
- IV ÉVALUATION.** C'est l'étape des contrôles. La mise en application et l'impact du programme devraient être évalués à chaque étape en se servant des indices de réussite et des normes de rendement définis lors de la planification et vérifiés pendant la mise en oeuvre. Ces évaluations partielles permettent de revoir le plan de travail avant l'étape suivante. On devrait rédiger périodiquement des rapports d'évaluation plus détaillés pour les besoins externes.

Nous allons examiner dans les pages qui suivent chacune des composantes applicables aux programmes de prévention en milieu rural. Les applications du modèle sont étudiées plus en détail dans Ensemble pour la prévention du crime : Manuel du praticien, publié par le ministère du Solliciteur général.

CHAPITRE 3

DÉFINITION DU PROBLÈME

Une bonne planification de la prévention doit commencer par une définition du problème. Cette définition se fait en plusieurs étapes: vous devez tout d'abord délimiter la région visée et savoir où vous allez trouver les informations dont vous avez besoin pour mieux connaître la collectivité et ses problèmes de criminalité. La figure 3 énumère quelques-unes de ces sources.

Les données relatives à la fréquence et au coût des actes criminels en milieu rural, ainsi que l'examen de certains facteurs spécifiquement ruraux, livrent des informations.

Fréquence et coût des actes criminels en milieu rural

Toute étude de la criminalité dans les régions rurales butte sur la pénurie d'informations. Les chercheurs et les agences chargées d'informer le gouvernement ne s'intéressent pratiquement pas au crime rural. On chercherait en vain des statistiques à ce sujet dans les rapports sur la criminalité ou la victimisation publiés au Canada et aux États-Unis. Cette lacune s'explique en partie par une vision idyllique du "calme" des campagnes, qui auraient échappé aux problèmes de criminalité des milieux urbains.

Les quelques statistiques officielles dont nous disposons indiquent que le crime est plus fréquent dans les villes que dans les campagnes. La figure 4 compare les villes de 100 000 habitants ou plus et les villages de moins de 5 000 habitants. On constate que le taux de criminalité des villes est toujours supérieur à celui des campagnes. Cependant, l'écart s'est réduit au cours des dix dernières

FIGURE 3

La planification de la prévention du crime :
sources d'information

Statistiques de criminalité

- Les statistiques publiées ne sont en général pas assez détaillées pour les besoins de la planification; il faudra donc aller chercher des informations supplémentaires dans les dossiers de la police et autres sources de statistiques officielles sur les activités criminelles dans votre collectivité. Dans certains cas, la police pourra interroger sa banque de données mais une simple carte où sont indiqués par des épingles les principaux secteurs de criminalité peut être très utile.

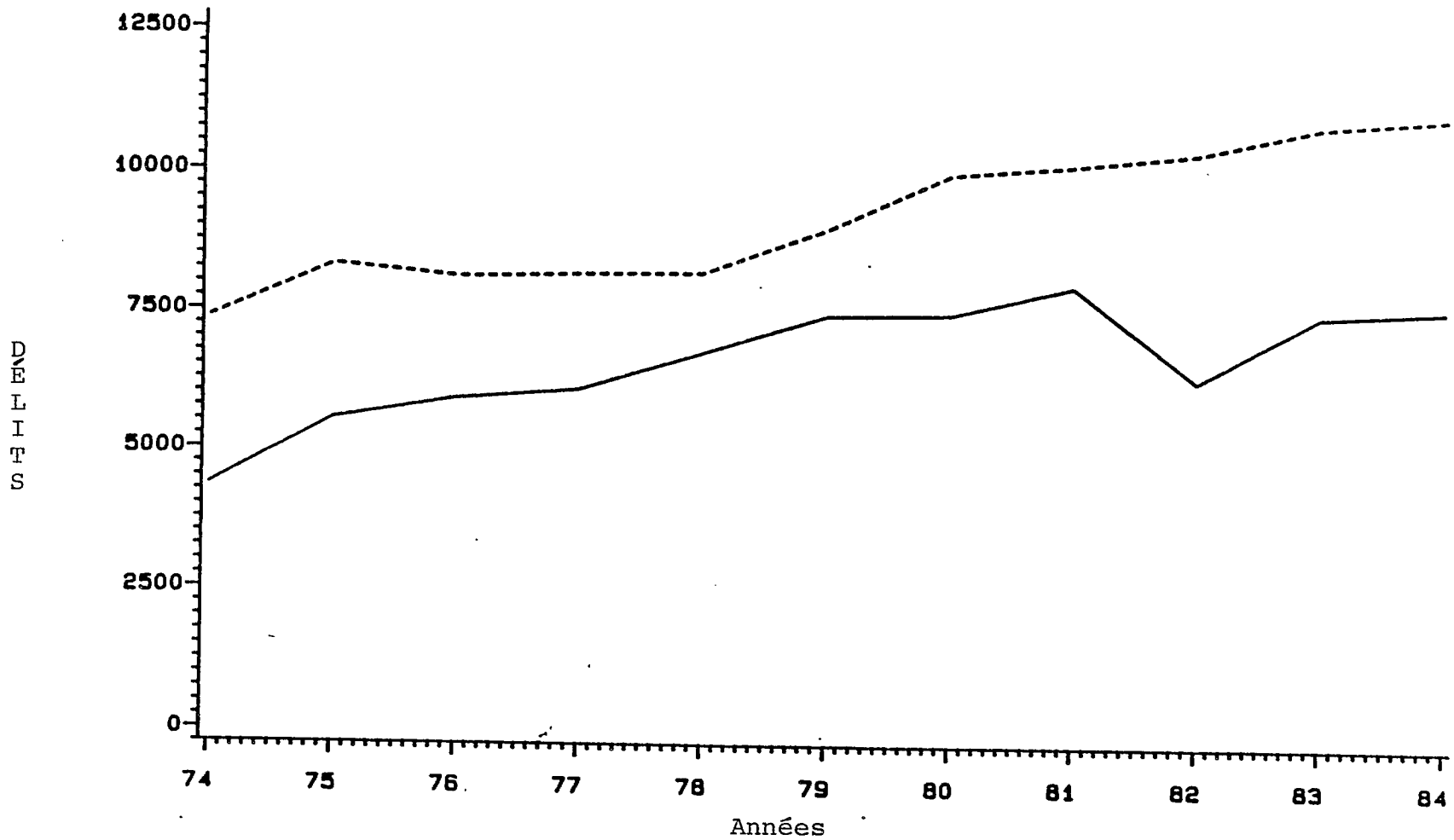
Participants

- Le choix des membres de la collectivité pouvant identifier le problème dépend du contexte local. Quiconque connaît les problèmes de maintien de l'ordre ou doit participer à la mise en oeuvre du programme a un rôle à jouer dans la définition du problème. Les informations peuvent être recueillies de différentes façons : sondage dans la population, entrevues avec les personnes clés, rencontres avec les habitants, audiences publiques ou groupes de travail.

Analyse de la communauté

- Pour replacer les délits dans leur contexte, il faut se renseigner sur les caractéristiques physiques de la communauté et connaître le profil social des habitants. Ces renseignements peuvent être obtenus auprès d'urbanistes ou de conseillers municipaux, en effectuant des sondages et en observant le secteur cible.

FIGURE 4
 INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL PAR 100 000 HABITANTS
 1974 - 1984



Milieu Rural - Trait plein

Milieu Urbain - Trait en pointillé

SOURCE: Statistique Canada,
 Statistiques de la Criminalité au Canada

années. Alors que la criminalité urbaine a augmenté de 51 pour cent de 1974 à 1984, celle des campagnes a augmenté de 76 pour cent. Comme on le constate dans le tableau 1, les écarts varient selon la nature du délit. La criminalité est généralement moindre dans les régions rurales, mais l'écart est beaucoup plus important pour les vols qualifiés et le viol que pour les voies de fait, les tentatives de meurtre et les vols (simples ou par effraction).

Depuis quelques années, les statistiques officielles incluent des données sur les victimes. Cependant, les études nationales ne parlent pas des milieux ruraux. Les rapports publiés aux États-Unis regroupent dans la même catégorie, "non-urbain", toutes les villes de moins de 50 000 habitants, et les recensements canadiens ne sont effectués que dans les zones urbaines. Plusieurs chercheurs ont cependant effectué des enquêtes localisées en milieu rural. Ces études montrent que le nombre de délits enregistrés est moins élevé dans les campagnes que dans les villes. Autrement dit, les ruraux sont moins enclins à se plaindre à la police que les citadins (Smith, 1980; Carter et Beaulieu, 1984). Par conséquent, l'écart ville/campagne est peut-être moins grand que sembleraient l'indiquer les chiffres officiels.

Malgré la pénurie de données quantitatives, il est évident que la criminalité en milieu rural est de plus en plus préoccupante. Il est aussi clair qu'elle coûte très cher.

Nature de la criminalité rurale

Les délits commis tant dans les villes qu'en milieu rural sont en grande partie des atteintes à la propriété - vandalisme, vols et cambriolages. Une étude effectuée à Le Pas, au Manitoba, à la demande de la G.R.C., étude basée sur un échantillon pris au hasard des crimes signalés à la police, a révélé que les délits les plus courants étaient

TABLEAU 1
 ÉTUDE COMPARÉE DES VILLES ET DES CAMPAGNES CANADIENNES, EN 1977
 (POURCENTAGE PAR 100 000 HABITANTS)

<u>Groupes urbains</u>	<u>Homicides</u>	<u>Voies de fait et tentatives de meurtre</u>	<u>Viols</u>	<u>Vols qualifiés</u>	<u>Vols avec effraction</u>	<u>Vols</u>	<u>Vols de véhicules automobiles</u>
Groupes 1 et 2 Villes 250M+	3,5	460,8+	10,0	156,4	1 330,7	3 088,4+	461,2
Groupe 3 Villes 100M-250M	3,2	501,4+	8,7	104,1	1 314,8	3 160,0+	472,9
Groupe 4 Villes 50M-100M	1,6+	362,4	8,0	63,6	1 258,5	3 198,3+	399,9
Groupe 5 Villes 25M-50M	1,9+	448,1	6,9	56,7	1 173,4	2 972,5	376,2
Groupe 6 Villes 10M-25M	2,4+	405,5	4,8	51,3	1 099,1	2 742,7	335,5
Groupe 7 Villes 5M-10M	1,3	376,1+	3,9	26,7	831,7	2 195,0	277,5
Groupe 8 Villes 2,5M-5M	2,2	467,0+	3,4	16,0	743,4	1 871,1	241,5
Groupe 9 Villes 750-2 500	1,7	493,4+	3,5	12,5	905,3	1 819,4	237,6

M = Mille

+ Pourcentage en augmentation relative dans les groupes qui suivent

SOURCE : Statistique Canada, Statistiques de la criminalité et de l'application des règlements de la circulation (Ottawa, Imprimeur de La Reine, 1980), p. 2-81-2,114. Tiré de Brantingham and Brantingham (1983).

le vandalisme et le dommage délibéré (13,2 pour cent) et les vols de moins de 200 \$ (12,6 pour cent) (G.R.C., 1981 : IV-8). Les atteintes à la personne ne représentent que 5 ou 6 pour cent du total, tant dans les villes que dans les campagnes.

Malgré la similitude des catégories de criminalité, on relève des différences dans les types d'infractions commises. Les vols de bétail, les vols de bois et de céréales ou de fruits et légumes, le braconnage et les incendies de forêt criminels surviennent dans les régions rurales. Par contre, les vols à main armée y sont moins fréquents, ne serait-ce que parce que les coupables sont moins anonymes que dans les villes.

Besoins des collectivités rurales

La criminalité a augmenté ces vingt dernières années, tant dans les villes qu'en milieu rural. Toutefois, le phénomène s'explique peut-être différemment dans les deux cas. Sagarin et al. attribuent aux facteurs suivants la montée de la criminalité en milieu rural: 'Multiplication des machines et de l'outillage agricole; modernisation des moyens de transport; accroissement des populations rurales à la suite de l'implantation des usines à la campagne; apparition des villes-champignons dans le sillage du développement énergétique, croissance des banlieues, migration des retraités vers les campagnes et les bourgades' (1982:12).

Les meilleurs programmes de prévention sont ceux qui répondent à des besoins très précis de la collectivité. Les chercheurs ont ainsi démontré que les programmes Surveillance de quartier et Opération Identification sont plus efficaces dans les quartiers où le type de criminalité qu'ils visent à combattre est très courant. Il faut donc définir la nature et l'ampleur du problème, ainsi que les ressources dont la communauté dispose pour y remédier, avant toute mise en oeuvre de programme.

La recherche sur la prévention du crime, comme les programmes d'action, ont surtout porté sur les villes. Certains de ces programmes conviennent aux milieux ruraux, mais toute mise en application devrait au préalable tenir compte des différences entre les communautés urbaines et les communautés rurales. Ils doivent pour réussir être adaptés aux problèmes visés et aux caractéristiques du milieu où ils vont être appliqués. Chaque contexte est un cas particulier, mais nous pouvons toutefois relever des différences entre milieu rural et milieu urbain dont le praticien de la prévention doit tenir compte pour adapter les programmes existants au milieu rural et définir des stratégies propres à résoudre les problèmes très particuliers des campagnes.

1. Distances géographiques

Les zones rurales se caractérisent par une faible densité démographique et un habitat très dispersé. Il y a donc moins de monde pour remarquer les activités suspectes ou les personnes étrangères à la région et les activités criminelles passent plus facilement inaperçues. Malgré cet éparpillement, les campagnes canadiennes sont relativement peuplées. La G.R.C., la Sûreté provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec protègent approximativement 7 millions de ruraux et les petits détachements locaux un nombre appréciable de citoyens.

2. Ressources limitées et étendue des territoires relevant des détachements

Les effectifs policiers sont moins nombreux dans les campagnes que dans les villes, et ils doivent couvrir des zones géographiques beaucoup plus vastes. De plus, les petits détachements protégeant une région peu peuplée disposent de peu de personnel et, en général, de moins de ressources financières que leurs homologues des villes. Il est beaucoup plus difficile dans ces conditions d'être efficace. Les

patrouilles ne peuvent être partout à la fois et il leur est parfois impossible d'être sur les lieux rapidement en cas d'incident dans une région éloignée. Un sondage effectué par la G.R.C. auprès des résidents protégés par le détachement rural de la région de Selkirk, au Manitoba, a révélé que 47,1 pour cent des personnes interrogées souhaitaient qu'il y ait davantage de patrouilles motorisées, et que 16,3 pour cent voulaient que les policiers puissent répondre plus rapidement aux appels.

La pénurie de ressources et de personnel complique la planification des programmes de prévention. Alors que, dans les grandes villes, certains membres du personnel sont affectés à plein temps à la planification des programmes, les très petits postes n'ont pas les moyens de suivre cet exemple et la plupart des analyses de criminalité et des tâches de planification doivent être effectuées par des bénévoles. Ce problème va être en partie résolu dans les secteurs couverts par la G.R.C., puisque des coordinateurs de la prévention du crime sont prévus dans chaque division/subdivision et dans les principaux détachements ruraux.

3. Meilleur accès aux régions rurales

L'amélioration des routes facilite l'accès aux régions rurales. La croissance des villes et des banlieues contribue elle aussi à ouvrir les campagnes. Des régions jadis rurales se trouvent aujourd'hui à la périphérie de villes tentaculaires. Or, cette proximité des zones urbaines a son importance, comme en témoigne l'étude montrant que le nombre d'infractions est plus élevé dans un rayon de 30 kilomètres autour des villes qu'à la campagne même (Carter et Beaulieu, 1984).

4. Sentiment d'insécurité moins prononcé

Les enquêtes indiquent que les ruraux ont moins peur du crime que les citadins.

Un sondage effectué auprès des résidents de la subdivision de Dauphin, au Manitoba, (Gendarmerie Royale du Canada, 1984), indique que, pour près de 60 pour cent des résidents, le taux de criminalité de leur région est resté stationnaire (41,1 pour cent) ou a diminué (12,1 pour cent). Une enquête auprès de la population de la région de Selkirk, toujours au Manitoba, révèle de son côté que presque tous les répondants (environ 99 pour cent) se sentent en sécurité ou relativement en sécurité lorsqu'ils se promènent près de chez eux en plein jour (Gendarmerie Royale du Canada, 1981:111-126). Tout comme aux États-Unis, ces pourcentages sont plus élevés que ceux des villes. C'est ainsi que plus de 75 pour cent des résidents de la région de Selkirk n'ont pas peur de se promener seuls la nuit contre 60 pour cent des citadins interrogés par l'enquête sur la victimisation en milieu urbain.

5. Mesures de sécurité moins importantes

Comme on peut s'y attendre, les habitants des campagnes prennent moins de précautions pour protéger leurs biens. Une enquête a révélé que, bien que la plupart d'entre eux ferment toujours leur porte à clé avant de sortir (60 pour cent), 39 pour cent seulement verrouillent toujours leur voiture (Phillips, 1976). Ces chiffres sont sensiblement plus bas que ceux obtenus lors d'enquêtes similaires en milieu urbain. L'étude citée indique également que 33 pour cent des fermiers ferment leurs réservoirs à essence à clé. Les chiffres sont encore plus bas pour l'outillage agricole et les étables (8 pour cent et 7 pour cent respectivement). Les fermiers expliquent cette négligence par l'éloignement des dépendances, l'utilisation fréquente des machines et

l'inconvénient d'avoir toujours des clés dans la poche. Le matériel laissé dans les champs et qui ne peut être surveillé de la ferme est particulièrement vulnérable.

6. Délits non déclarés

Les recherches indiquent que, dans les régions rurales, les vols sont moins souvent déclarés à la police. On a constaté par exemple que 22 pour cent seulement des atteintes à la personne et 27 pour cent des atteintes à la propriété ont été signalés officiellement (Smith, 1980). Dans les grandes villes, les pourcentages de déclaration sont respectivement de 35 pour cent et 46 pour cent. Une étude effectuée dans plusieurs petits villages britanniques (Shapland, 1983:5) a révélé que les auteurs des délits mineurs (vandalisme et chapardage) étaient en général connus, mais n'étaient en général pas dénoncés à la police.

7. Victimisation hors de la zone de résidence

Les résidents des zones rurales sont plus souvent agressés ou volés hors de leur zone de résidence que les citadins. Smith (1980) a calculé que, parmi les victimes rurales du crime, 25 pour cent ont été volés hors de leur zone de résidence, contre moins de 10 pour cent des citadins. En général, les incidents ont lieu lors de visites à la ville.

8. Surveillance des biens insuffisante

Nous avons déjà dit que les habitations rurales sont souvent trop éloignées les unes des autres pour que les voisins puissent exercer une surveillance efficace. S'ajoutent à ce facteur les absences de plus en plus fréquentes des résidents : voyages et vacances, magasinage en ville plutôt qu'au village, couples qui travaillent à l'extérieur, emplois en ville ou dans d'autres régions (Sagarin et al., 1982).

Certaines maisons sont donc vides toute la journée. Dans les fermes, même s'il y a quelqu'un sur place, les bâtiments sont souvent si vastes qu'il est impossible d'avoir l'oeil partout. L'importance de cette présence physique est confirmée par une étude de la criminalité rurale montrant que les atteintes à la propriété touchent plus souvent les fermiers à temps partiel qui sont absents de chez eux à heures régulières (Carter et Beaulieu, 1984). La plupart des stratégies décrites dans ce livre ont trois objectifs : accroître la protection des biens en les marquant afin qu'ils puissent être retrouvés, accroître la surveillance et rendre les lieux plus sûrs. Quiconque souhaite élaborer de nouveaux programmes de prévention devrait garder ces trois points en mémoire.

Choix des priorités

Les renseignements obtenus par la collecte et l'analyse des données servent à établir l'ordre des priorités. Les praticiens de la prévention du crime doivent choisir les problèmes et les zones géographiques qu'ils entendent viser. C'est le seul moyen d'utiliser les ressources avec efficacité. Il est impossible de mettre en oeuvre simultanément tous les services de prévention et il vaut mieux concentrer les ressources là où elles auront l'effet le plus marqué.

Première étape : consulter les membres de la collectivité les plus touchés par le problème et qui vont participer à sa résolution. S'ils ne pensent pas que le problème est sérieux, ils n'essaieront pas d'y remédier. Les citoyens et les policiers n'ont pas toujours les mêmes priorités : ils doivent donc collaborer pour s'assurer que les programmes conviennent aux uns comme aux autres.

Par exemple, en ce qui concerne les programmes Surveillance Rurale, une réunion préliminaire peut être organisée par les policiers ou les résidents. Les premières rencontres sont les plus souvent

animées par un policier spécialisé dans la prévention du crime, qui peut expliquer les grandes lignes du programme et définir avec les résidents les types de criminalité à combattre. Les réunions suivantes peuvent être animées par des membres des patrouilles civiles ou par un policier du détachement local.

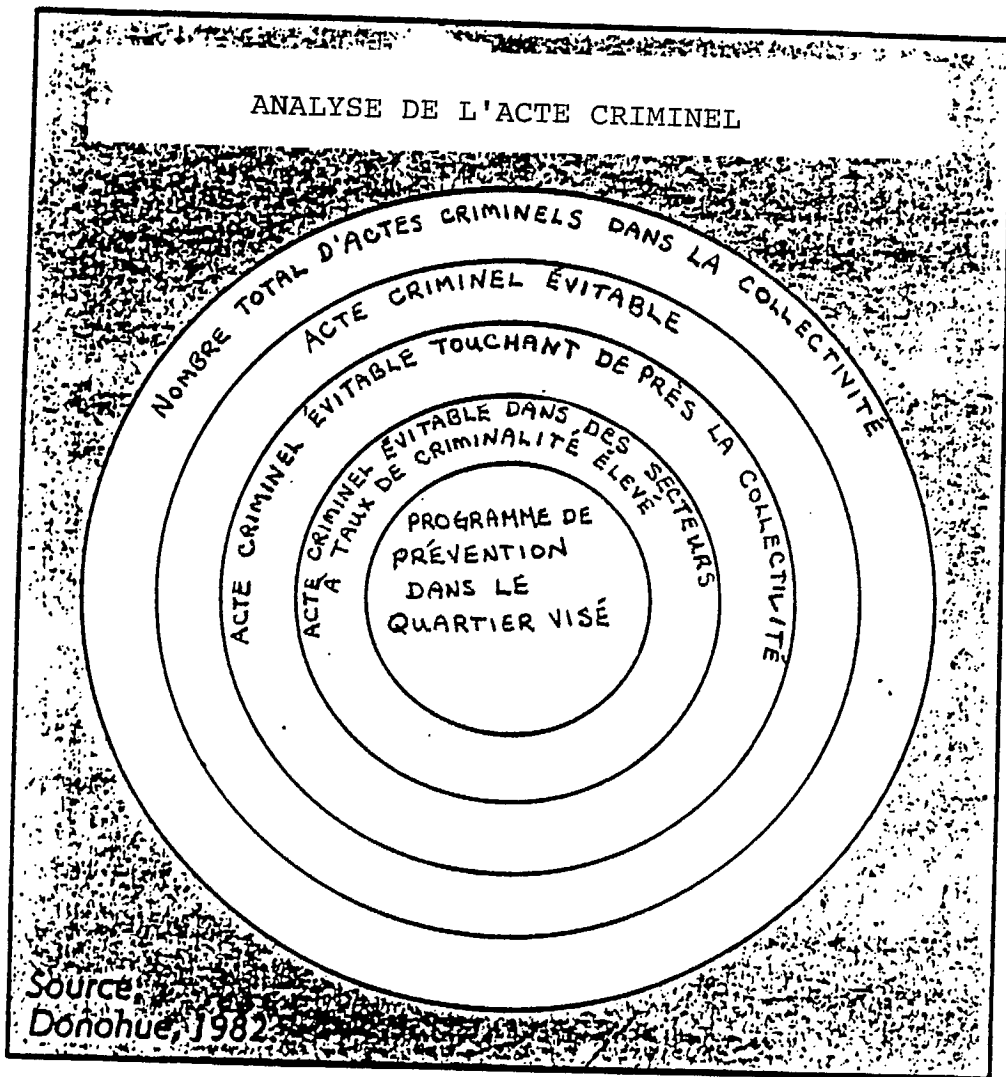
La figure 5 illustre les étapes du choix des crimes à combattre en priorité. On élimine d'abord les activités criminelles qui ne peuvent être prévenues par l'action des citoyens : voies de fait graves (le meurtre par exemple), crimes organisés tels que le jeu ou le trafic de drogue. On choisit ensuite parmi les crimes retenus ceux qui touchent de plus près la collectivité. On tient compte en particulier de la fréquence du délit, de sa gravité, de la menace représentée par ses auteurs (s'agit-il de récidivistes ou les délits sont-ils relativement isolés?), de son potentiel de diminution, des mesures déjà prises par les forces de l'ordre. Une fois que les crimes prioritaires sont choisis, il faut cerner les zones où le besoin de prévention est le plus pressant. Il est inutile de gaspiller les ressources collectives en mettant en oeuvre des programmes là où les délits sont très peu fréquents.

Analyse de l'acte criminel

Une fois les priorités établies, il reste à les décrire par une analyse détaillée. On fait alors appel aux données recueillies lors de l'identification du problème et aux autres informations glanées jusqu'alors.

Par exemple, si le problème numéro un est le vol de machines dans les champs, les planificateurs devraient rencontrer les fermiers, les marchands d'outillage agricole et les policiers pour en savoir plus et essayer de découvrir les causes et les modalités du problème.

FIGURE 5



Cette étape débouchera sur un énoncé du problème qui servira de guide lors des étapes ultérieures du processus de planification. Cet énoncé résumera les informations pertinentes, situera le problème par rapport à tous ceux qui affectent la communauté visée, et dégagera ses causes et ses effets possibles. Il devrait également, dans la mesure du possible, décrire les éléments suivants : caractéristiques des cibles ou des victimes, caractéristiques des malfaiteurs, moment, scénario et lieux de prédilection des délits, facteurs conjoncturels qui rendent certaines cibles particulièrement vulnérables.

CHAPITRE 4

PLANIFICATION ET ÉLABORATION DU PROGRAMME

Lorsqu'on a identifié le problème prioritaire et qu'on en a défini les divers aspects, il faut élaborer des programmes. La première étape sera de choisir le niveau d'intervention : ensemble du pays, province, ville, quartier, groupe ou individu, selon la nature du problème et les ressources disponibles. C'est ainsi par exemple que, contrairement aux automobiles et aux camions, les machines agricoles ne portent en général pas de numéro d'identification à leur sortie d'usine. On peut résoudre ce problème en persuadant une organisation nationale de fermiers ou l'Association canadienne des chefs de police de faire pression sur les fabricants pour qu'il adoptent les numéros de série ou sur le gouvernement fédéral pour l'inciter à rendre ces numéros obligatoires. Si cette initiative échoue, un club de services local, la patrouille, ou un Club 4-H, peut organiser un programme de marquage des machines dans la région, ou encore les fermiers peuvent être encouragés à se procurer des nécessaires à estamper pour marquer leurs propres machines.

Une fois que l'on a décidé du niveau d'intervention, il faudra identifier les protagonistes des phases de planification et d'élaboration. Certains auront déjà participé aux étapes préliminaires de la planification. Si un comité d'orientation ou de planification a déjà été constitué pour identifier les problèmes, ses membres peuvent former le noyau du groupe appelé à diriger le reste du programme. Les participants devraient être choisis parmi les individus directement intéressés par le programme ou qui peuvent collaborer utilement à sa mise en oeuvre.

Il vaut mieux faire appel aux groupes existants plutôt que d'essayer d'en former de nouveaux pour les besoins exclusifs de la prévention du crime. Le contexte local décidera toutefois de la marche à suivre. Il faut aussi s'occuper du financement. De nombreux programmes bénéficient d'une aide gouvernementale, souvent sous forme de subvention, pour créer des emplois d'été pour les étudiants. Les clubs de services apportent eux aussi leur soutien tout comme, depuis peu, les entreprises privées. C'est ainsi que John Deere publie des brochures sur la prévention du crime, et met des films et des vidéos à la disposition du public chez ses détaillants.

Une petite ville manitobaine, Le Pas, a planifié la prévention très efficacement. L'analyse du problème fut effectuée par le Centre de prévention du crime de la G.R.C. (1981) dans le cadre d'un projet qui appliquait le modèle de planification présenté dans ce manuel. Ses résultats furent présentés lors d'une réunion de citoyens tenue dans une école. Le maire de la ville encouragea le comité des services de protection du conseil municipal à mettre sur pied un comité de prévention en collaboration avec les dirigeants de la communauté. Le président du Comité des services de protection organisa une rencontre entre les conseillers municipaux, le détachement local de la G.R.C., les services correctionnels et de probation, ainsi qu'un certain nombre de groupes locaux : commissions scolaires, autorités responsables du logement, Commission des services récréatifs, Chambre de commerce et médias. Près de quatre ans plus tard, le Comité de prévention du crime, qui se réunit encore chaque mois, a mis en oeuvre plusieurs projets originaux : programme pour les jeunes dans un quartier très criminalisé, programme contre le vol à l'étalage et la fraude en association avec les commerçants locaux, subvention pour engager un conseiller anti-drogue en milieu scolaire, important programme chez le plus gros employeur de la région (une scierie), Surveillance de quartier et Crimestoppers. Plusieurs de ces initiatives

FIGURE 6

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

ACTIONS DE LA POLICE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Modification de l'aménagement
- Configuration des rues
- Renforcement des cibles
- Éclairage

- Actions conjointes
- Surveillance
- Déclaration des délits à la police

- Rondes de dissuasion
- Contacts avec les habitants
- Formation en prévention

- Planification/coordination
- Amélioration des lieux publics
- Arrêtés municipaux de sécurité
- Zonage

CONTEXTE MOINS PROPICE AUX ACTES CRIMINELS

ont ensuite été prises en main par des groupes issus du comité de prévention du crime original. Aujourd'hui, les habitants de Le Pas participent massivement aux programmes de prévention du crime locaux.

Une fois qu'on a choisi les participants et les objectifs spécifiques du programme, il faut établir des stratégies. La figure 6 énumère quatre dont on doit tenir compte dans toute planification. Le choix final sera fonction du problème ainsi que de la communauté, et les modalités précises d'élaboration des stratégies dépendront de la conjoncture concrète de chaque programme. On peut se procurer des renseignements sur les différents types de prévention auprès des commissions de police provinciales, du Centre de prévention du crime de la G.R.C. à Ottawa, des quartiers généraux de la Sûreté de l'Ontario et du Québec, du ministère fédéral du Solliciteur général et des détachements de police locaux. Nous décrivons plus loin plusieurs types de programmes conçus pour les collectivités rurales. Une remarque cependant : les programmes ne devraient pas être appliqués tels quels sous prétexte qu'ils ont bien fonctionné ailleurs. Les problèmes et les ressources varient selon les régions : les programmes doivent donc être choisis et adaptés en fonction du contexte local. Une fois que les planificateurs savent quels programmes ont bien fonctionné ailleurs, ils peuvent juger si ces mêmes programmes s'appliquent au problème qui les intéresse.

Stratégies générales

Programmes pour prévenir les vols de bétail

On peut réduire les vols de bétail de différentes manières. Les patrouilles peuvent par exemple surveiller les pâturages éloignés des fermes. Les rondes devraient être fréquentes et on devrait compter les troupeaux chaque jour si possible. Il est bon également de

vérifier régulièrement l'état des clôtures, barrières et serrures et de les entretenir. Les remorques autochargeuses ne devraient pas être laissées près d'endroits accessibles, car elles facilitent la tâche aux voleurs. Les vols de bétail devraient être signalés immédiatement afin que les représentants des forces de l'ordre aient le temps de faire leur enquête avant que le bétail volé soit vendu.

Les programmes touchant les résidences, les produits chimiques agricoles et les arbres de Noël décrits plus haut montrent clairement que, si le marquage peut avoir un effet dissuasif, il facilite également la récupération des biens volés ainsi que l'arrestation des voleurs. Contrairement à une idée très répandue, le marquage des biens n'est pas une nouveauté : le marquage du bétail se pratique depuis fort longtemps dans les campagnes. Les méthodes traditionnelles - marquage au fer rouge, entailles dans l'oreille et tatouage - sont sur le point d'être détrônées par deux innovations. La première est la prise des empreintes du museau. On a découvert que, tout comme chaque être humain a des empreintes digitales uniques, chaque vache porte à la base du museau un motif circulaire qui n'appartient qu'à elle. Il ne faut qu'un tampon encreur et du papier blanc pour prendre rapidement l'empreinte de chaque museau. Les empreintes mises sur ordinateur peuvent être rapidement identifiées en cas de vol de bétail. Il semble que les éleveurs et fermiers de plusieurs États américains utilisent déjà cette méthode. La seconde innovation est l'identification électronique du bétail. Un petit répondeur électronique est placé sous la peau de l'animal. Sur déclenchement provoqué par un fusil à micro-ondes, il donne le numéro d'identification et la température de l'animal (Swanson et Territo, 1980). Si ces nouveautés sont applicables à grande échelle, elles pourront réduire considérablement les vols de bétail.

Protection du matériel et des produits agricoles

L'agriculture canadienne, hautement mécanisée, utilise du matériel souvent fort coûteux. Même s'il participe au programme Surveillance Rurale, le fermier ou l'éleveur peut prendre un certain nombre de mesures supplémentaires pour protéger ses biens. Une bonne disposition des bâtiments accroît la visibilité des dépendances et des machines. Les granges et remises sont moins vulnérables à l'arrière du bâtiment d'habitation qu'entre la route et la maison (Phillips, 1976). Dans toute la mesure du possible, les machines ne devraient pas rester dans les champs mais être rentrées dans la cour de la ferme. Si le matériel doit absolument passer la nuit dehors, le moteur devrait être temporairement mis hors d'état de fonctionner et le matériel devrait être soit attaché ensemble, soit attaché à un arbre avec une chaîne et un cadenas en acier trempé. Les machines devraient être visibles de chez le voisin ou du moins ne pas être visibles de la route. Tout le matériel devrait être estampé de façon indélébile aux endroits indiqués à l'annexe A. Le matériel et les provisions de la ferme elle-même devraient être entreposés dans des bâtiments fermant bien à clé, attachés à un poteau, ou encore entourés d'une clôture. Une cour bien éclairée peut décourager efficacement les voleurs. Les réservoirs à essence et les silos à céréales devraient toujours être verrouillés. Et les voleurs n'aiment pas les chiens de garde. C'est ainsi que les vendeurs de fruits et légumes en bordure de route qui n'ont pas de chien risquent cinq fois plus de se faire voler que ceux qui en ont un (Phillips et Donnermeyer, 1980).

Protection des aires récréatives

Les maisons de campagne, inhabitées une partie de l'année, sont la cible favorite des cambrioleurs, mais certains programmes lancés ces dernières années ont réussi à y réduire les vols avec effraction.

L'un d'eux - une initiative de la G.R.C. de Terre-Neuve - conjugue marquage des biens et surveillance des lieux. Ces mesures ont fait chuter le nombre de cambriolages dans trois détachements de 99 à 17, grâce à la multiplication des rondes de police et de bénévoles. La surveillance s'exerce même en hiver avec la coopération des clubs de motoneiges de la région.

Autre problème important : le vandalisme dans les parcs et les terrains de camping. Les délits les plus courants sont les graffiti, mais on en dénombre beaucoup d'autres, parfois plus graves. Il y a plusieurs façons de lutter contre ce genre d'infractions. La police devrait faire des rondes régulières et ne devrait pas hésiter à s'entretenir avec les visiteurs du parc. Il est important de faire respecter le règlement en tout temps, car la plupart des délinquants sont des jeunes qui vont dans le parc pour faire la fête. Les résidents permanents du parc, qui ont tout intérêt à préserver la qualité de leur environnement, peuvent également participer aux rondes. Les services d'ordre des parcs participent à des activités de ce genre dans de nombreuses régions d'Amérique du Nord. Les zones les plus exposées seront mieux protégées si l'on y installe un éclairage nocturne et des systèmes d'alarme. Le vandalisme peut aussi être combattu en entretenant et en nettoyant soigneusement et régulièrement les lieux. Il faut, dès que possible, recouvrir les graffiti d'une couche de peinture et remplacer ou réparer le matériel endommagé. Des installations délabrées encouragent la négligence et les dommages délibérés. Des programmes d'information sensibiliseront le public à l'utilisation bien comprise des parcs et aux coûts de remplacement et de réparation du matériel endommagé. On peut aussi mettre sur pied des programmes récréatifs à l'intention des groupes les plus susceptibles de dégrader les parcs.

On peut enfin décourager les voleurs et les vandales par un aménagement des lieux bien étudié et un renforcement des cibles. Les installations en dur (ciment et métal) sont relativement à l'abri du vandalisme. Les fenêtres peuvent être munies d'écrans ou fabriquées avec un matériel incassable comme le lexan. On peut surveiller la circulation en limitant l'accès à certaines parties du parc, en construisant des dos d'âne et en limitant le stationnement. Les paysagistes devraient si possible installer les bâtiments et le matériel sur des terrains plats pour faciliter la surveillance. La couverture végétale devrait être assez basse et les arbres et les buissons devraient être taillés régulièrement pour assurer la meilleure visibilité. Les fenêtres, panneaux de signalisation et lumières devraient être placés en hauteur, hors de portée des vandales.

Suivi du programme

La planification d'un programme quel qu'il soit doit enfin prévoir sa survie. L'initiative la mieux planifiée et la mieux appliquée finit par perdre de son efficacité. Lancer un programme ne suffit pas; il faut également s'assurer qu'il se poursuit. Rien n'est plus décourageant pour les organisateurs comme pour les participants que de voir les effets d'un bon programme diminuer par manque d'intérêt.

L'évaluation de Surveillance Rurale au Manitoba effectuée par Roy (1985) fournit un bon exemple de cette nécessité de poursuivre les programmes. L'étude révèle que le programme a surtout été efficace pendant sa mise en oeuvre, c'est-à-dire lorsque l'intérêt et la participation étaient à leur sommet. Par la suite, son efficacité a décliné. Roy suggère plusieurs méthodes qui devraient soutenir l'intérêt et la participation du public.

- 1) Envoi d'un bulletin d'information trimestriel à tous les participants. Cette publication devrait contenir des informations générales sur Surveillance rurale et des nouvelles de chaque secteur.
- 2) Contacts réguliers de la police avec toutes les patrouilles. Contacts personnels au moins une fois par mois.
- 3) L'ensemble du détachement devrait participer à ces rencontres (et pas seulement quelques spécialistes de la prévention). Chaque membre du détachement devrait avoir son propre secteur de contacts.
- 4) Tous les intéressés devraient se réunir une fois par an pour examiner les problèmes, motiver les participants et en attirer de nouveaux.
- 5) Les efforts des participants devraient être reconnus et récompensés par des prix, des lettres de remerciement et des articles dans la presse.

CHAPITRE 5

MISE EN OEUVRE

L'aboutissement du processus de planification est la mise en oeuvre d'un programme de prévention. Une fois qu'on a arrêté les stratégies choisies, il faut définir des objectifs spécifiques et un plan de mise en oeuvre pour assurer l'harmonie stratégies-objectifs. L'énoncé explicite des objectifs et stratégies indique clairement à tous les intéressés les tâches à accomplir et établit un calendrier qui servira de cadre aux activités du programme.

CHAPITRE 6

ÉVALUATION

L'évaluation constitue la dernière étape de notre modèle de planification. Elle doit être intégrée à chaque programme dès le départ, et non simplement ajoutée une fois que le programme a été mis en oeuvre. Cette précaution permettra de contrôler à la fois la mise en application du programme et ses résultats. Ce contrôle est parfois appelé processus d'évaluation; il s'agit d'examiner chaque étape du programme et de voir si, oui ou non, les objectifs ont été atteints et le programme correctement mis en oeuvre. Si, par exemple, un programme exige la participation massive des habitants et qu'il n'en atteint que 10 pour cent, l'échec sera imputable aux lacunes de la mise en oeuvre et non à une mauvaise conception. De même, on ne pourrait pas conclure que Surveillance Rurale est inefficace si elle ne parvient pas à faire reculer la criminalité dans un secteur où la participation du public est très faible.

L'évaluation des résultats indiquera si le programme a fait évoluer la situation. On peut, à ce stade, dégager les raisons de la réussite ou de l'échec d'une partie ou de la totalité d'un programme, mesurer son efficacité par rapport à d'autres initiatives, ainsi que ses répercussions secondaires, voulues ou fortuites.

Les renseignements obtenus grâce à ce genre d'évaluation serviront à justifier le bien-fondé de la prévention du crime auprès des organismes de financement, particulièrement en ces temps de compressions budgétaires où les programmes qui ne peuvent démontrer leur efficacité sont supprimés. La faveur dont jouit la prévention, tant

dans les collectivités qu'auprès des forces de l'ordre, s'explique en grande partie par le fait que les évaluations (telles que celles mentionnées plus haut) ont démontré que des activités de prévention bien conduites réduisent effectivement la criminalité.

L'évaluation des résultats donne également une dimension d'imputabilité aux programmes. Si l'impact du programme est à l'abri de tout examen critique, ce programme risque de devenir une fin en soi plutôt qu'un moyen d'atteindre l'objectif ultime : la prévention du crime. Enfin, l'évaluation est un élément indispensable de toute planification future des activités de prévention. Les données livrées par un examen attentif des résultats peuvent dégager les forces et les faiblesses du programme afin de l'améliorer et de l'adapter à l'évolution de la situation.

CONCLUSION

Ce manuel a présenté une vue d'ensemble de la criminalité dans les milieux ruraux du Canada, en insistant sur les facteurs qui exigent la mise en place de programmes de prévention originaux. Nous avons passé en revue quelques programmes particulièrement efficaces avant d'examiner le processus de planification de la prévention du crime. Ce cadre de travail doit permettre d'élaborer des programmes de prévention adaptés aux problèmes de criminalité qui vous préoccupent et donc convenant mieux à votre secteur rural. Nous espérons que ce document vous aidera à prévenir le crime dans votre région.

Pour de plus amples renseignements sur les projets de prévention du crime décrits dans le manuel, le lecteur est prié de communiquer avec le détachement de la GRC dans sa localité ou avec la Division de la recherche, ministère du Solliciteur général du Canada.

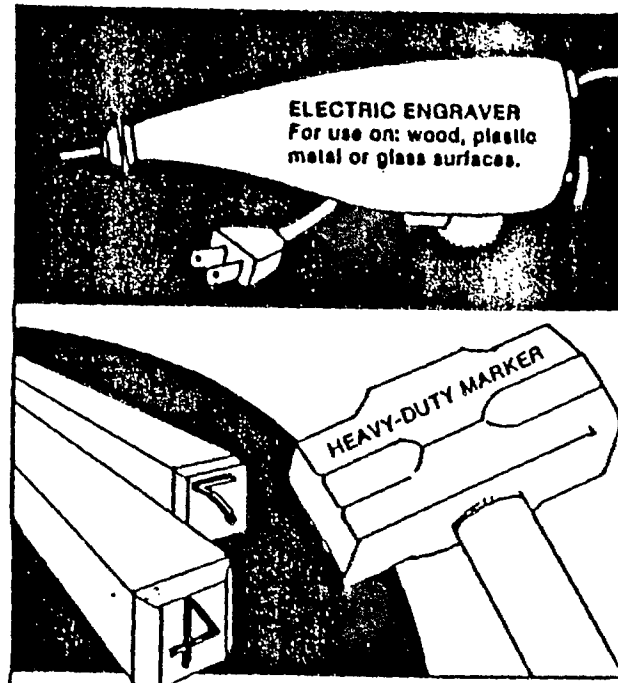
BIBLIOGRAPHIE

- Beran, Nancy J. & Allen,
Harry E. "Criminal Victimization in Small Town,
U.S.A.", International Journal of
Criminology and Penology, 1974, 2,
p. 391-397.
- Brantingham, Paul &
Brantingham, Patricia Patterns in Crime, New York, Macmillan,
1983.
- Carter, Keith A. & Beaulieu,
Lionel J. Rural Crime in Florida: A Victimization
Study of the Rural NonFarm Population
Florida, Institute of Food and Agricultural
Sciences, University of Florida, février
1984.
- Cline, Cpl. Del. "Farm Chemicals--One Approach to Theft
Prevention", On Patrol in Manitoba,
9:14-16, Winnipeg, Manitoba Police
Commission, 1982.
- Donnermeyer, Joseph F. "Community Development and Crime Prevention
for Rural Areas", communication à la
réunion annuelle de la Community
Development Society, Kansas City, Missouri,
6-9 août 1979; sur microfiches n° NCJ
63282.
- Donohue, John T. "Crime data analysis: the weak link in
community crime prevention programs",
in On Patrol in Manitoba, 3 (automne):
8-9, 1982.
- Feins, Judith D. Partnerships for Neighborhood Crime
Prevention, Washington, D.C., U.S.
Department of Justice, janvier 1983.
- Gendarmerie royale
du Canada Police Services Community Project,
Division "D" de la G.R.C., Centre de
prévention du crime, Ottawa, septembre
1981.
- _____ Public Satisfaction Questionnaire: Dauphin
Sub-Division, Division "D" de la G.R.C.,
Winnipeg, 1984.
- _____ Rural Crime Watch Manual, Division "D" de
la G.R.C., Winnipeg.

- Gladman, Steven D. "Home and Farm Security, Being a Good Witness, NRCP 24", in Home and Farm Security Series, National Rural Crime Prevention Center, The Ohio State University.
- Jones, Dean Evaluation of the Portage LaPrairie Project, Ottawa, Centre de prévention du crime de la G.R.C., 1982.
- Linden, Rick; Barker, Irwin, & Frisbie, Doug Ensemble pour la prévention du crime. Manuel du praticien, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1984.
- MacFarlane, Diane (ed.) Report of the Proceedings: A Crime Prevention Workshop, Centre de criminologie, Université de Toronto, 1975.
- Murphy, Chris & Muir, Constable R. Graham Community Based Policing for the 1980's, Critical Issues Review, G.R.C./Solliciteur général du Canada, 22 septembre 1983.
- National Crime Prevention Institute The Practice of Crime Prevention, Volume 1: Understanding Crime Prevention, Lexington, The National Crime Prevention Institute Press, 1978.
- Phillips, G. Howard "Rural Crimes and Rural Offenders", Ohio, Department of Agricultural Economics and Rural Sociology; Ohio Cooperative Extension Service, juin 1976.
- Phillips, G. H. & Donnermeyer, J. "Are you being ripped off?", American Vegetable Grower (juin): 1980:27.
- Phillips, G. Howard & Wurschmidt, Todd N. "The Ohio Victimization Study", Ohio, Department of Rural Sociology, The Ohio State University (Communication aux réunions de la Rural Sociological Society, Burlington, Vermont, août 1979).
- Podolefsky, Aaron M. & Dubow, Frederic Strategies for Community Crime Prevention, Springfield, III.: Charles C. Thomas 1981.
- Pratt, C. E. "The Small Departments Experience in Agressively Pursuing Success", The Police Chief, juillet 1979, p. 58-60.
- Richey, Don "Preventive Measures Against Livestock Theft", The Police Chief, mai 1979, p. 51-52.

- Roy, Jodie Range Patrol/Rural Crime Watch Program Evaluation, Winnipeg, Division "D" de la G.R.C., 1985.
- Sagarin, Edward,
Donnermeyer,
Joseph F. &
Carter, Timothy J. "Crime in the Countryside--a prologue", p. 10-19 in Timothy J. Carter, G. Howard Phillips, Joseph F. Donnermeyer et Tood N. Wurschmidt (ed.), Rural Crime, Totowa, New Jersey, Allanheld and Osmun, 1982.
- Section de la prévention
du crime, détachement
de Surrey Surrey Crime Prevention Programme Report, Progress Report, décembre 1982.
- Shapland, Joanna "Social Control and Policing in Rural and Urban Areas", Oxford University Centre for Criminological Research, Interim Report, août 1983.
- Smith, Brent L. "Criminal Victimization in Rural Areas", in Criminal Justice Research, New Models and Findings (Barbara R. Price & Phyllis Jo Baunach ed.), Calif., Sage Publications, 1980.
- Smith, Brent L. &
Ronald, Huff C. "Crime in the Country: The Vulnerability and Victimization of Rural Citizens", Journal of Criminal Justice, 1982, Vol. 10, p. 271-282.
- Swanson, Charles R. &
Territo, Leonard "Agricultural Crime, Its Extent, Prevention and Control", F.B.I. Law Enforcement Bulletin, mai 1980, p. 8-12.
- Wagg, Cst. R. &
Sgt. M. R. Lester A Program to Reduce Christmas Tree Thefts, Halifax, G.R.C., 1982.
- Wilson, James Q. Varieties of Police Behavior: the Management of Law and Order in Eight Communities, New York, Antheneum, 1975.
- Winnipeg Free Press "On the Watch for Rustlers", 16 mai 1984, page 6.
- U.S. Dept. of Justice Criminal Victimization in the United States, 1978, Washington, D.C., U.S. Dept. of Justice, Bureau of Justice Statistics, décembre 1980.

(Voir page 58 pour traduction)



Copies of this publication may be obtained from:

Print Media Branch
Alberta Agriculture
9718 - 107 Street
Edmonton, Alberta, T6K 2C8
OR

Alberta Agriculture's district offices

CRIME PREVENTION FOR RURAL COMMUNITIES

Crime is no longer just an urban problem. Reported thefts and burglaries in rural communities increase each year.

Many more thefts of farm equipment, produce and livestock go unreported.

WHO PAYS FOR CRIME LOSSES?

Every farmer pays for millions of dollars lost as a result of theft and burglary. Too often these losses are simply absorbed in higher insurance rates, costly equipment replacement, lost man-hours or a rise in cost to the consumer for farm produce.

WHAT CAN BE DONE ABOUT IT?

Our farm communities must take the initiative by joining with provincial and local police to put crime prevention into practice. Improved security, together with OPERATION IDENTIFICATION, can effectively cut losses by taking the profit out of crime.

WHAT IS OPERATION IDENTIFICATION?

Operation Identification is a nationwide program designed to discourage theft of property from your home or farm by providing a means for the police to easily identify stolen property.

In communities where the majority of citizens participate, there has been a dramatic reduction in crime. Most burglars steal valuables for re-sale; but if you mark all your items with a permanent identification number, the burglar will find it difficult to sell them. Thus, if a criminal knows that all valuables in your home and on your farm are marked, he will look elsewhere.

HOW DO YOU PARTICIPATE IN OPERATION IDENTIFICATION?

Contact your local police for more information and assistance. Electric etching engravers are available and heavy duty stamping tools may be obtained to mark farm equipment. Normal branding procedures should be followed for livestock.

WHAT NUMBER DO YOU USE?

Depending on area and local police procedures, use of your Social Insurance Number or provincial driver's permit serial number is recommended.

On request, the police will supply a particular nine (9) digit number from a block of identification numbers especially developed for this purpose.

Use of such readily identifiable marks make it easy for police to return stolen property to the rightful owners. The conspicuous marking of property is a strong deterrent to theft.

WHAT ITEMS SHOULD YOU MARK?

Home:

- | | |
|--------------------|---------------------|
| Adding Machines | Power Mowers |
| Bicycles | Radios |
| Binoculars | Record Players |
| Cameras | Stereos |
| Clocks | Stereo Speakers |
| Fishing Equipment | Toasters |
| Golf Clubs | Television Sets |
| Guns | Typewriters |
| Hand Tools | Musical Instruments |
| Kitchen Appliances | Power Tools |
| Metal Lock Boxes | |

Car or truck:

- | | |
|------------|----------|
| Mag Wheels | CB Radio |
| Tape Decks | Hub Caps |
| Speakers | Battery |

Engrave or Photograph

- | | | |
|---------|------------|---------|
| Jewelry | Silverware | Watches |
|---------|------------|---------|

Place Inconspicuous identifying marks on:

- Furs and other clothing

FARM EQUIPMENT

The heavy-duty stamping tools should be used on all farm equipment. To make it easy for the police to locate the identifying number, it is important to place the primary markings in uniform locations. Secondary markings should be put in less obvious places. The final pages of this booklet will show you where to put primary markings.

SECOND AND THIRD OWNERSHIP

Some equipment may change hands through trade or re-sale. It is suggested that the new purchaser or owner be notified that the equipment has been marked. However, the new owner should remark the equipment with his own identification number. In this way, the equipment can be traced from one owner to another. Do not attempt to remove any original numbers.

BRAND GRAIN OR FORAGE SEED

Confetti (small tabs of paper with a number) may be mixed in with grain as it is being augered into the bin.

Contact your local police for more detailed

BRAND YOUR CATTLE

Livestock can be easily identified by branding. Register the brand and keep records of "born-sold-butchered" livestock. Check the herd often and report stolen or missing animals promptly to your local police. Note strange vehicles in the area and record licence numbers.

WHAT TO DO AFTER MARKING YOUR PROPERTY

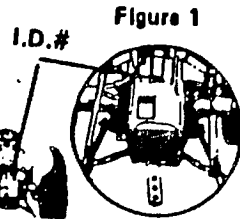
1. Make a record of your property:
 - An Operation Identification Record Form is available for this purpose. It should be kept in a safe place with a copy for your insurance company files.
2. Post warning signs:
 - Advertise the fact that your property has been marked for identification.
 - Local police can assist in developing effective warning signs.
3. Post warning stickers:
 - Door and window stickers are available at no cost from your local police.

IMPORTANT:

Do not use signs or stickers unless you have

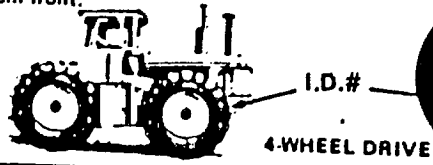
Place ID number on the rear of the differential housing. The location will vary on different brands of tractors due to design. If access will not allow the mark to be placed on the center housing, place on right axle housing, on top, or rear.

TRACTOR



(On-four-wheel drive tractors) Place ID number on right side frame rail, 12" from front.

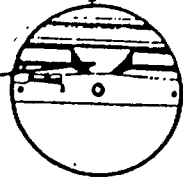
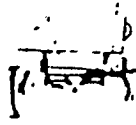
4-WHEEL DRIVE



Place ID number on frame above pivot point of axle, not on axle, but on frame of machine.

COMBINE

I.D.#

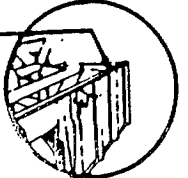


Place ID number on corn head and grain table on right rear angle iron on the main frame.

CORN AND GRAIN HEAD



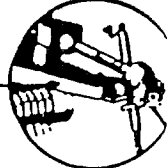
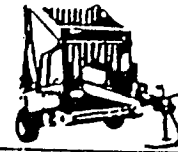
I.D.#



Place ID number on right side on top of tongue, 12" to rear of hitch pin.

ROUND BALER

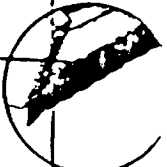
I.D.#



Place ID number on front of frame, 12" from right.

SHREDDER

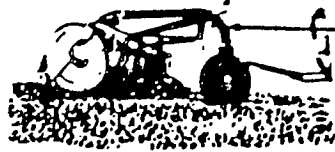
I.D.#



Place ID number on front of frame, 12" above hitch.

RAKE

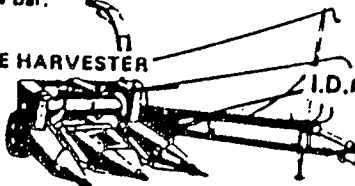
I.D.#

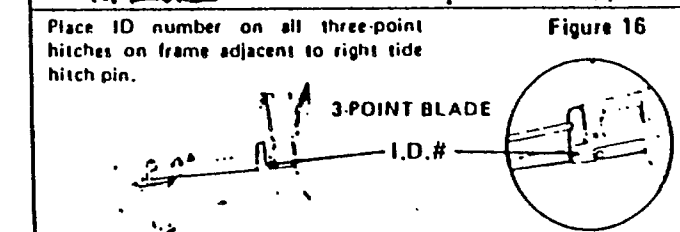
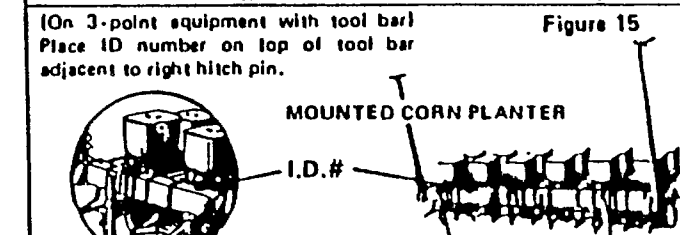
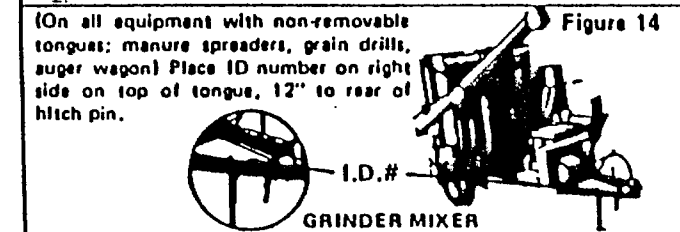
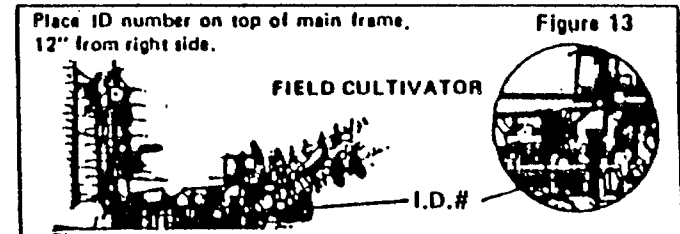
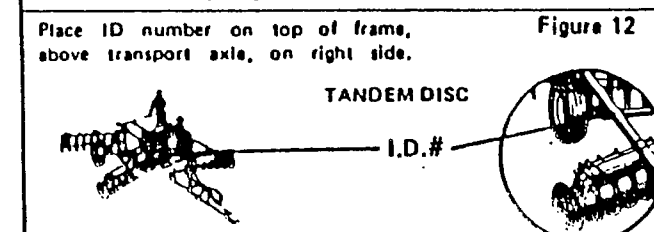
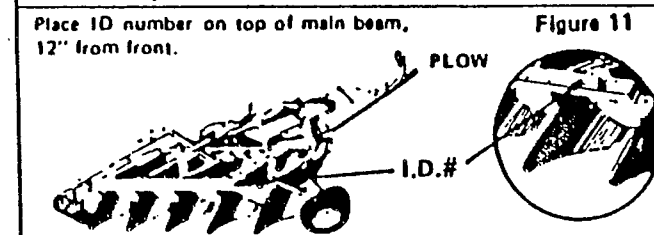
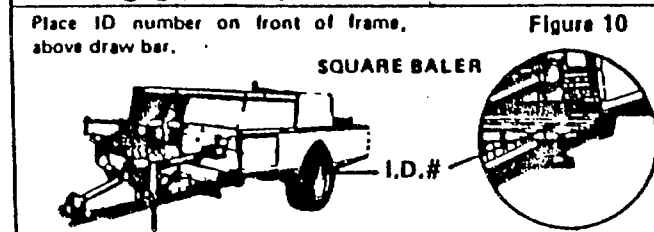
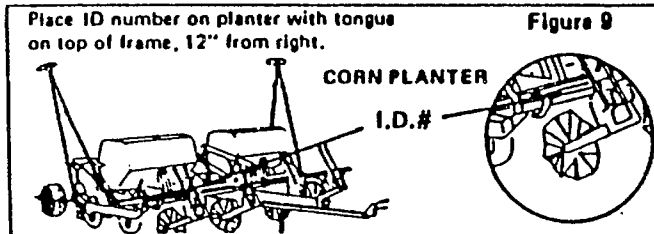


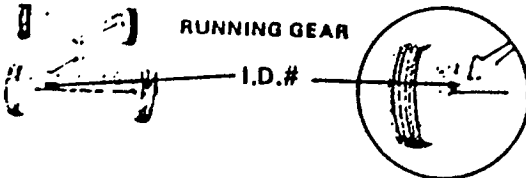
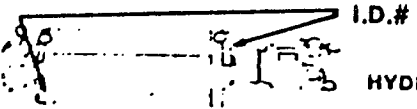


Place ID number on front of frame above draw bar.





FORAGE HARVESTER

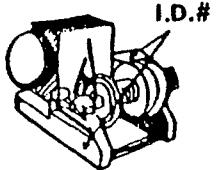

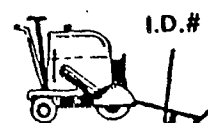
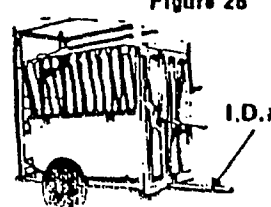
I.D.#




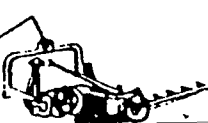



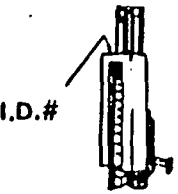
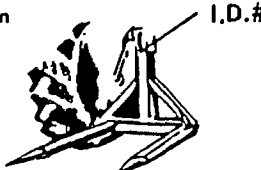
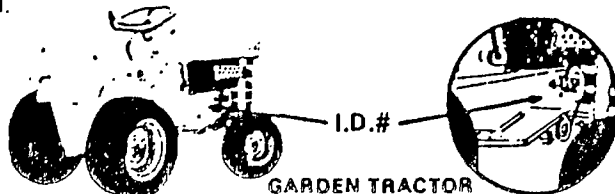


<p>Place ID number on right front of front axle.</p>  <p>RUNNING GEAR</p> <p>I.D.#</p>	<p>Figure 17</p>
<p>Place ID number on end cap of cylinder.</p>  <p>I.D.#</p> <p>HYDRAULIC CYLINDER</p>	<p>Figure 18</p>
<p>DOUBLE HANDLES Place your ID marking on the under side of the right handle, half way between the top and bottom of the handle.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 19</p>
<p>SINGLE "T" HANDLE Place your ID on the under side of the vertical handle, halfway between the top and bottom of the handle.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 20</p>

<p>"U" SHAPED HANDLE Place your ID on the under side of the right hand portion of the handle, approximately halfway between the top and bottom of the handle.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 21</p>
<p>BUCKETS Dragline - Put ID in vicinity of eye attachment. Clamshell - Put ID on top of the sheave frame. Hoe - Put ID on opposite side of serial plate, between hose ears.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 22</p>
<p>PUMPS AND COMPRESSORS Place your ID number in vicinity of the oil filler cap or, if that is not practical, on the opposite side of the unit.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 23</p>
<p>MANUALLY GUIDED EQUIPMENT Place your ID both on the shaft of the tool and on the motor of the equipment as shown.</p>  <p>I.D.#</p>	<p>Figure 24</p>

<p>EQUIPMENT WITH COMPONENT PARTS</p> <p>On multiple pieces of equipment such as pumps, hoists, compressors, etc. place the ID on each separate part.</p> <p>If unit is encased, mark cover as well.</p>	<p>Figure 25</p> 
<p>TRAILER "V" Type Trailer Hitch</p> <p>Place your ID on the inside of the frame about halfway between the hitch and the body of the trailer.</p>	<p>Figure 26</p> 
<p>TRAILERS-single tongue</p> <p>Place your ID on the under side of the single tongue, halfway between the hitch and the body of the trailer.</p>	<p>Figure 27</p> 
<p>PORTABLE LOADING/CATCH CHUTES</p> <p>Place ID on top of tongue, approximately 2 inches from frame.</p>	<p>Figure 28</p> 

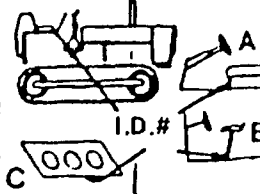
<p>SADDLES (Western & English)</p> <p>Place ID under left stirrup flap.</p>	<p>Figure 29</p> 
<p>TILLER</p> <p>Place ID to rear of front frame between hitch pins.</p>	<p>Figure 30</p> 
<p>SUBSOILER</p> <p>Place ID 2 inches from top on right.</p>	<p>Figure 31</p> 
<p>MOWING MACHINE</p> <p>Place your ID directly under third arm (front).</p>	<p>Figure 32</p> 

<p>ROTARY MOWER</p> <p>Place your ID directly under third arm (front).</p>	<p>Figure 33</p> 
<p>PDS DRIVER</p> <p>Place ID to rear of digger on top middle of frame.</p>	<p>Figure 34</p> 
<p>ROUND BALE HAY MOWER</p> <p>Place ID directly under third arm in front.</p>	<p>Figure 35</p> 
<p>Place ID number on right side frame rail.</p>	<p>Figure 36</p>  <p>GARDEN TRACTOR</p>

VEHICLES (Tractor, Trucks, Crawlers, etc.)

Place your ID number below the driver's seat as close to the floorboards as convenient. (see fig. A & B)

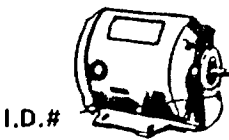
If ID labels are being used the second marking should be placed under the dashboard, centered under the instrument panel. (see fig. C)



NOTE: following items should be marked with hand engraver


ELECTRIC MOTORS

Place your ID on the opposite side of the motor from the serial and or model number plate.



POWER HAND TOOLS (Drills, saws, grinders, etc.)

Place your Identification Number (ID) on the tool away from the serial-model number plate.



This book is reproduced by Alberta Agriculture
for **RURAL CRIME WATCH**
Sponsored by Alberta Agriculture,
Alberta Cattle Commission
and
Western Stockgrowers' Association
in co - operation with the R.C.M.P.

This edited version of Rural Crime Prevention
is reprinted with the permission of The
Ministry of The Solicitor General of Canada.

Tips to remember . . .

Before marking your equipment:

Pilled or painted surfaces should be sanded to ensure a clear - cut imprint .

Make a sample imprint in wood to make sure your ID number is correct.

Make a sample imprint in metal to get accustomed to the surface.

When stamping your equipment:

Use a heavy-duty hammer.

Stamp each object in at least 2 different locations (1) where the catalogue indicates, and (2) in a hidden location.

Check each imprint to make sure it is legible. If the number is blurred, **DO NOT ATTEMPT TO SAND OR GRIND IT OUT.** Make a second imprint directly below the blurred number.

After each stamp, check for broken digits in the die. If a digit is chipped or broken, your ID number will be changed.

Keep a record of your machinery and locations stamped.

ANNEXE

BURIN ÉLECTRIQUE :

À utiliser sur des surfaces en bois,
plastique, métal ou verre.

TAMPON D'ESTAMPAGE

On peut demander des exemplaires de cette publication à :

Print Media Branch

Alberta Agriculture

9718 - 107 Street

Edmonton (Alberta) T5K 2C8

OU

Bureaux régionaux de Agriculture Alberta

DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DU CRIME POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES

La criminalité n'est plus un problème exclusivement urbain. On signale chaque année un nombre croissant de vols et de cambriolages dans les campagnes.

Et beaucoup de vols de machines, de denrées ou de bétail ne sont pas déclarés.

QUI PAIE LES PERTES OCCASIONNÉES PAR CES VOLS?

Les vols coûtent des millions de dollars aux fermiers. Trop souvent, les pertes se traduisent par des primes d'assurance plus élevées, du matériel coûteux à remplacer, des heures de travail perdues, ou l'augmentation du prix des denrées agricoles sur le marché.

QUELS SONT LES REMÈDES?

Les communautés rurales doivent prendre l'initiative et s'organiser pour décourager la criminalité, avec l'aide des polices locale et provinciale. De meilleures mesures de sécurité, tout comme le programme Opération Identification, peuvent réduire les pertes en rendant le produit des vols plus difficile à écouler.

EN QUOI CONSISTE OPÉRATION IDENTIFICATION?

Opération Identification est un programme d'envergure nationale destiné à prévenir les vols dans votre résidence ou votre ferme en fournissant à la police un moyen d'identifier facilement les objets volés. Le nombre de vols et de délits a diminué de façon spectaculaire dans les collectivités où la majorité des citoyens participent à ce programme. La plupart des malfaiteurs veulent revendre leur butin : si vous marquez tous vos biens avec un numéro d'identification permanent, ils auront beaucoup de mal à l'écouler. Si un voleur constate que tous les objets précieux ou importants de votre maison et de votre ferme sont marqués, il ne s'y attaquera pas.

COMMENT PARTICIPER À L'OPÉRATION IDENTIFICATION?

Contactez votre poste de police local pour avoir plus d'informations et obtenir de l'aide. Vous pouvez emprunter un burin électrique et un tampon d'estampage pour marquer votre outillage agricole. Le bétail devrait également être marqué selon les méthodes classiques.

QUEL NUMÉRO UTILISER?

Selon votre région et les conseils de la police locale, utilisez votre numéro d'assurance sociale ou le numéro de votre permis de conduire provincial.

La police vous fournira sur demande un numéro à neuf (9) chiffres, pris dans une série de numéros d'identification spécialement réservés à cet effet.

Ces numéros, aisément identifiables, permettent à la police de rendre les biens volés à leurs propriétaires. Une identification bien visible décourage le vol.

QUELS OBJETS MARQUER?

Chez vous :

Calculatrices	Tondeuses à gazon électriques
Bicyclettes	Radios
Jumelles	Électrophones
Appareils photos	Stéréos
Pendules et horloges	Haut-parleurs stéréo
Équipement de pêche	Grille-pain
Cannes de golf	Télévisions
Fusils	Machines à écrire
Outils	Instruments de musique
Appareils électroménagers	Outillage électrique
Boîtes métalliques à serrures	

Voiture ou camion :

Roues en alliage	Radios CB
Lecteurs de cassettes	Enjoliveurs
Haut-parleurs	Batteries

Gravez ou photographiez :

Bijoux	Argenterie	Montres
--------	------------	---------

Marquez discrètement :

Fourrures et autres vêtements

MATÉRIEL AGRICOLE

Tout le matériel agricole devrait être marqué avec un outil à estamper. Faites toujours la marque principale aux endroits indiqués pour que la police la repère facilement. Les autres marques ou plaques d'identification peuvent être placées à des endroits moins visibles. Les pages suivantes de ce manuel vous expliquent où placer les principales marques.

BIENS AYANT APPARTENU À PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

Certaines machines sont revendues ou échangées. L'acheteur de matériel d'occasion devrait être informé que le matériel a déjà été marqué. Le

nouveau propriétaire devrait marquer à nouveau le matériel avec son propre numéro d'identification. De cette façon, la police retrouvera les propriétaires successifs. N'essayez pas d'effacer le numéro d'identification du propriétaire précédent.

MARQUAGE DES CÉRÉALES OU DU FOURRAGE

Quand vous déversez le grain dans le silo, mélangez-y de petits confettis de papier numérotés.

Contactez votre détachement de police local pour plus d'informations.

MARQUEZ VOTRE BÉTAIL

Il est facile d'identifier du bétail marqué. Tenez à jour un registre avec les animaux marqués, le bétail né, vendu et abattu. Comptez souvent et régulièrement votre troupeau et signalez rapidement à la police les bêtes volées ou manquantes. Surveillez les véhicules étrangers à votre région et relevez leur numéro de plaque minéralogique.

QUE FAIRE APRÈS AVOIR MARQUÉ TOUS VOS BIENS?

1. Faites une liste de vos biens :

- Inscrivez tous vos biens sur le formulaire d'Opération Identification réservé à cet effet. Conservez ce formulaire dans un endroit sûr et donnez-en une copie à votre assureur.

2. Placez des avertissements :

- Signalez bien visiblement que vos biens sont marqués.
- La police peut vous aider à préparer des panneaux d'avertissement efficaces.

3. Utilisez les autocollants d'avertissement :

- La police vous remettra gratuitement des autocollants pour vos portes et vos fenêtres.

IMPORTANT :

N'utilisez les panneaux et autocollants que si vous avez vraiment marqué vos biens.

Placez le numéro d'identification à l'arrière du boîtier du différentiel. L'emplacement exact varie selon les marques de tracteurs. Si le boîtier du différentiel est difficile à atteindre, mettez la marque sur le dessus ou à l'arrière du boîtier de l'essieu droit.

Figure 1

N° IDENT.

TRACTEUR

(Tracteur à quatre roues motrices) Placez le numéro d'identification sur la traverse de châssis droite, à 12 po de l'avant.

Figure 2

N° IDENT.

TRACTEUR À QUATRE ROUES MOTRICES

Placez le numéro d'identification sur le châssis au-dessus du pivot de l'essieu, pas sur l'essieu lui-même, mais sur le châssis de la machine.

Figure 3

MOISSONNEUSE-BATTEUSE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur le bec à maïs et la table à grains (à l'angle arrière-droit du châssis principal).

Figure 4

N° IDENT.

BEC À MAÏS ET CÉRÉALES

Placez le numéro d'identification sur la barre d'attelage, du côté droit, à 12 po du crochet de traction.

Figure 5

ROTO-PRESSE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur l'avant du chassis, à 12 po de l'extrémité droite.

Figure 6

DÉCHIQUETEUSE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur l'avant du chassis, à 12 po au-dessus du crochet de traction.

Figure 7

RÂTEAU

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur l'avant
du châssis, au-dessus de la barre de
traction.

Figure 8

FAUCHEUSE-HACHEUSE-CHARGEUSE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur le semoir
avec barre d'attelage au-dessus du châssis,
à 12 po de la droite.

Figure 9

SEMOIR À MAÏS

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur l'avant
du châssis, au-dessus de la barre de
traction.

Figure 10

RAMASSEUSE-PRESSE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur la barre
principale, à 12 po de l'avant.

Figure 11

CHARRUE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur le chassis,
au-dessus de l'essieu, du côté droit.

Figure 12

PULVÉ-TANDEM

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur le chassis
principal, à 12 po du côté droit.

Figure 13

CULTIVATEUR

N° IDENT.

Équipement à barre d'attelage fixe : épandeur
de fumier, semoir en ligne, etc. Placez le
numéro d'identification à l'extrémité droite de la
barre, à 12 po vers le crochet de traction.

Figure 14

N° IDENT.

BROYEUR-MÉLANGEUR

(Machine à 3 sections avec porte-outils)
Placez le numéro d'identification sur le porte-
outils, près du crochet d'attelage droit.

Figure 15

SEMOIR À MAÏS PORTÉ

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur tous les
crochets à 3 sections du châssis adjacent
au crochet d'attelage de droite.

Figure 16

LAME À TROIS SECTIONS

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification à l'avant-droit
de l'essieu avant.

Figure 17

ENGRENAGE

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur l'embout
du cylindre.

Figure 18

N° IDENT.

CYLINDRE HYDRAULIQUE

POIGNÉES DOUBLES

Figure 19

Placez le numéro d'identification sous la poignée
droite, à mi-distance entre le haut et le bas.

N° IDENT.

POIGNÉE EN "T"

Figure 20

Placez le numéro d'identification sous la poignée verticale, à mi-distance entre le haut et le bas.

N° IDENT.

POIGNÉE EN "U"

Figure 21

Placez le numéro d'identification sous la partie droite de la poignée, à mi-distance entre le haut et le bas.

N° IDENT.

PELLE À GODETS

Figure 22

Pelle - Placez le numéro d'identification à côté de l'anneau.

N° IDENT.

Grappin à deux mâchoires - Placez le numéro d'identification sur le bâti de la poulie.

Chargeur-pelle - Placez le numéro d'identification du côté opposé au numéro de série, entre les oreilles du chargeur.

POMPES ET COMPRESSEURS

Figure 23

Placez le numéro d'identification près du bouchon du filtre à huile ou, à la rigueur, de l'autre côté de la machine.

N° IDENT.

OUTILLAGE ACTIONNÉ À LA MAIN

Figure 24

Placez le numéro d'identification sur le manche de l'outil et sur le moteur, tel qu'indiqué.

N° IDENT.

MACHINES AVEC PIÈCES DÉTACHABLES

Figure 25

Sur les machines à pièces multiples comme les pompes, les engins de levage, compresseurs, etc., marquez chaque élément.

N° IDENT.

Marquez aussi le boîtier s'il y en a un.

REMORQUE à barre de traction en "v"

Figure 26

Placez le numéro d'identification à l'intérieur de la barre, à mi-distance entre le crochet et la remorque.

N° IDENT.

REMORQUE à barre simple

Figure 27

Placez le numéro d'identification sous la barre, à mi-distance entre le crochet et la remorque.

N° IDENT.

CHARGEUR-GROUPEUR/REMORQUE AUTOCHARGEUSE

Figure 28

Placez le numéro d'identification sur la barre, à environ 2 po du chassis.

N° IDENT.

SELLES (western et anglaise)

Figure 29

Placez le numéro d'identification sous le quartier gauche.

N° IDENT.

CULTIVATEUR

Figure 30

Placez le numéro d'identification sur la face arrière du chassis avant, entre les crochets de traction:

N° IDENT.

CHARRUE SOUS-SOLEUSE

Figure 31

Placez le numéro d'identification à 2 po du haut, à droite.

N° IDENT.

TONDEUSE

Figure 32

Placez le numéro d'identification directement sous le troisième bras (à l'avant).

N° IDENT.

FAUCHEUSE ROTATIVE

Figure 33

Placez le numéro d'identification directement sous le troisième bras (à l'avant).

N° IDENT.

TARIÈRE À POTEAUX

Figure 34

Placez le numéro d'identification à l'arrière de l'excavateur, sur le dessus du châssis.

N° IDENT.

RÂTEAU RAMASSEUR DE BALLEES CYLINDRIQUES

Figure 35

Placez le numéro d'identification sous le troisième bras de l'avant.

N° IDENT.

Placez le numéro d'identification sur la traverse de chassis, du côté droit.

Figure 36

N° IDENT.

MOTOCULTEUR

VÉHICULES (tracteurs, camions, véhicules à chenilles, etc.)

Figure 37

Placez le numéro d'identification sous le siège du conducteur, aussi près que possible du plancher (voir figures A et B).

Si vous utilisez des plaques d'identification, la seconde devrait être placée sous le tableau de bord, juste au-dessous des commandes (voir figure C).

N° IDENT.

REMARQUE : Les outils suivants devraient être marqués au burin à graver.

MOTEURS ÉLECTRIQUES

Figure 38

Placez le numéro d'identification sur le côté
opposé au numéro de série du moteur ou de
la plaque minéralogique du modèle.

N° IDENT.

OUTILS À MAIN (perceuses, scies, meules, etc.)

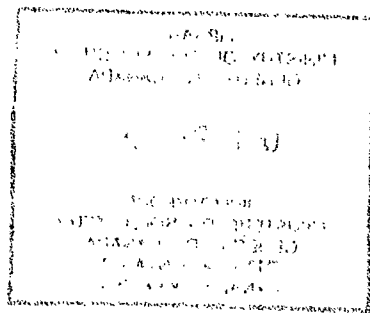
Figure 39

Placez le numéro d'identification sur l'outil,
assez loin du numéro de série ou de la
plaque minéralogique.

N° IDENT.

Ce manuel est publié par Agriculture Alberta pour la prévention du crime en milieu rural, sous l'égide d'Agriculture Alberta, de l'Alberta Cattle Commission et de la Western Stock Growers' Association en collaboration avec la G.R.C.

Cette version révisée de Rural Crime Prevention est imprimée avec l'autorisation du ministère du Solliciteur général du Canada.



SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000011110

Quelques trucs utiles

Avant de marquer votre matériel :

Pour que les marques soient bien lisibles, sablez les surfaces abîmées ou peintes.

Faites un essai sur un morceau de bois pour vous assurer que votre numéro d'identification est exact.

Faites un autre essai sur un morceau de métal.

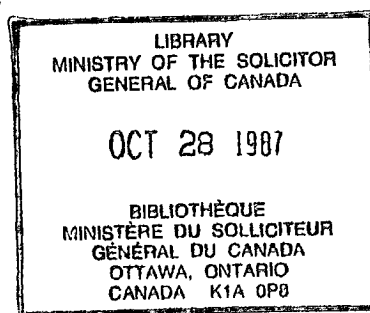
Quand vous marquez votre matériel :

Utilisez un marteau lourd.

Marquez chaque objet à au moins 2 endroits, 1) à l'endroit indiqué dans ce manuel, et 2) à un endroit moins visible.

Vérifiez que chaque marque est bien lisible. Si ce n'est pas le cas, N'ESSAYEZ PAS DE L'EFFACER. Faites une seconde marque juste en-dessous. Après chaque marque, vérifiez votre estampe pour vous assurer qu'elle est toujours en bon état.

Gardez une liste de tout votre matériel et des emplacements auxquels vous l'avez marqué.





DATE DUE

HV Linden, Rick.
6807 La prévention du crime
L5 en milieu rural au Cana-
1985 da : manuel de l'usager.
F
c.2

DATE	ISSUED TO

HV Linden, Rick.
6807 La prévention du crime en
L5 milieu rural au Canada :
1985 manuel de l'usager.
F
c.2

